



BILAN DES ACTIVITES 2025

Table des matières

INTRODUCTION - LE CCAS DE SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE : PROXIMITE, SOLIDARITE ET INNOVATION.....	4
1) Un territoire dynamique aux besoins diversifiés	4
2) Une autonomie au service de 'efficacité.....	5
I - LES AIDES SOCIALES LEGALES ET FACULTATIVES	6
A/ LES AIDES SOCIALES LEGALES	6
B/ LA DOMICILIATION	8
C/ LES AIDES FACULTATIVES	9
D/ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : PROXIMITE, ACCESSIBILITE ET ADAPTATION AUX BESOINS	11
E/ LES CHEQUES SERVICES	11
1) L'aide alimentaire : un levier essentiel de soutien et d'accompagnement des ménages	12
2) L'aide énergie : un soutien indispensable face aux charges contraintes	14
3) L'aide au règlement des factures d'eau : une intervention ciblée face aux impayés	15
F/ LES SECOURS	16
G/ LES PRISES EN CHARGE	19
H/ LES ACCOMPAGNEMENTS PARTICULIERS	20
1) L'accompagnement des familles ukrainiennes	20
2) Les violences intrafamiliales	21
3) Les demandes de mise sous protection	22
4) Les dossiers de surendettement	23
I/ L'ACTION DE FIN D'ANNEE : APRES-MIDI FESTIF A DESTINATION DES FAMILLES BENEFICIAIRES ...	22
II - L'ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	25
A/ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PUBLICS ALLOCATAIRES DU RSA	25
1) Les sorties en 2025	26
2) Les actions proposées	26
B/ LES CHANTIERS D'INSERTION	27
III - L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT	33
A/ UNE DEMANDE DE LOGEMENT PARTICULIEREMENT SOUTENUE	33
B/ UNE MOBILISATION ACTIVE EN FAVEUR DES RELOGEMENTS	34
C/ UN ACCUEIL RENFORCE ET UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE	35
D/ UNE ACTION DETERMINANTE EN MATIERE DE PREVENTION DES EXPULSIONS	35
E/ L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS PRIORITAIRES	38
F/ UN SOUTIEN FINANCIER A L'ACCES ET AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT	39
G/ DES EVOLUTIONS STRUCTURANTES A VENIR	39
IV - LA FRANCE SERVICES ET L'ACCOMPAGNEMENT AUX DEMARCHES NUMERIQUES	40
A/ L'ESPACE FRANCE SERVICES	40
1) Une année 2025 placée sous le signe de la consolidation	40
2) Un bouquet de services élargi et professionnalisé	41
3) Un renforcement des partenariats locaux	41
4) Un service universel, complémentaire de l'action du CCAS	42
5) La typologie des demandes et l'organisation de l'accueil	43
B/ LE POINT JUSTICE	44
1) L'avocat	44

2) Le notaire	44
3) Le commissaire de justice	45
4) La conciliation de justice	46
5) Le délégué défenseur des droits	46
6) L'association d'aide aux victimes (AIAVM)	47
7) L'Agence départementale d'information sur le logement (Adil)	48
8) L'assistante sociale de la CPAM CARSAT	49
C/ LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT NUMERIQUE ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE DES OUTILS DIGITAUX	49
1) Les ateliers collectifs et l'accompagnement de proximité	50
2) Le développement des publics et communication	52
3) La sensibilisation à l'innovation et aux usages responsables	52
V - LES ACTIONS EN FAVEUR DES RETRAITES ET DES PERSONNES AGEES	53
A/ UN SERVICE DES RESTAURATION ESSENTIEL AU MAINTIEN A DOMICILE	53
1) Le portage de repas à domicile	53
2) Le foyer Jeanne de Flandre	54
3) Un service de transport adapté aux besoins des publics fragiles	55
4) Une mobilisation forte contre l'isolement : Plan canicule et Plan prévention isolement	55
5) Un travail partenarial au service du maintien à domicile	56
B/ UNE POLITIQUE D'ANIMATION RICHE AU SERVICE DU LIEN SOCIAL	57
1) Les sorties	57
2) Les repas dansants	57
3) Les ateliers réguliers : un levier de prévention et d'engagement	58
4) La semaine bleue : un temps fort de valorisation des séniors	59
VI - LA PREVENTION SANTE	60
A/ UNE OFFRE D'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE EN PLEIN DEVELOPPEMENT	60
B/ UNE MUTUELLE SANTE CITOYENNE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS	60
C/ LA TELE-ASSISTANCE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA SECURITE ET DU MAINTIEN A DOMICILE	61
D/ LE TELETHON : UNE MOBILISATION COLLECTIVE AU SERVICE DE LA SOLIDARITE	61
E/ UN ENGAGEMENT RENFORCE EN FAVEUR DE LA SANTE MENTALE	62
CONCLUSION - UNE ANNEE D'ENGAGEMENT ET DE MOBILISATION AU SERVICE DE LA SOLIDARITE LOCALE	63

INTRODUCTION : LE CCAS DE SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE : PROXIMITE, SOLIDARITE ET INNOVATION

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public administratif, émanation de la commune, doté de la personnalité juridique propre et d'une autonomie financière. À la fois outil stratégique des politiques sociales locales et acteur opérationnel de proximité, il constitue un maillon essentiel de la solidarité territoriale au service des Andrésiens.

Il intervient dans trois champs complémentaires et indissociables :

- **L'aide sociale légale**, garantissant l'accès aux droits et l'instruction des dispositifs réglementaires ;
- **L'aide sociale facultative**, permettant d'apporter des réponses adaptées aux situations individuelles ;
- **Les actions et activités sociales**, qui participent pleinement à la prévention, à l'accompagnement des parcours de vie et au maintien du lien social.

1) Un territoire dynamique aux besoins diversifiés

Au 1er janvier 2026, la commune compte 13 233 habitants, contre 13 042 au 1er janvier 2025, confirmant son attractivité et son dynamisme démographique.

La structure de la population met en lumière des enjeux sociaux pluriels :

- 2 104 ménages comptent un ou plusieurs enfants ;
- 680 familles monoparentales, représentant 11 % des ménages, avec une progression marquée de +39 % entre 2010 et 2021, traduisant une évolution profonde des structures familiales ;
- 18 % de la population a moins de 14 ans et 20 % a entre 15 et 29 ans, dont une part importante de nouveaux arrivants jeunes (18 % des nouveaux habitants ont entre 15 et 24 ans), soulignant la nécessité d'actions adaptées aux jeunes publics et aux familles ;
- 21 % des habitants ont 60 ans et plus, dont 1 015 personnes âgées de 75 ans et plus ;
- 353 seniors de plus de 80 ans vivent seuls, situation qui appelle une vigilance particulière en matière d'isolement et de maintien à domicile.

Sur le plan socio-économique :

- 5 % des ménages sont allocataires du RSA (325 foyers en 2022) ;
- 847 demandeurs d'emploi étaient inscrits à France Travail à fin septembre 2024 ;
- La commune compte 1 637 logements sociaux répartis entre 11 bailleurs, traduisant un besoin d'accompagnement en matière d'accès et de maintien dans le logement ;
- Le taux de pauvreté s'élève à 11 %, dans un contexte où les revenus moyens des foyers fiscaux (30 717 €) demeurent légèrement supérieurs aux moyennes métropolitaine et nationale.

Ces données révèlent un territoire à la fois attractif, intergénérationnel et contrasté, où coexistent vitalité démographique, fragilités sociales et enjeux liés au vieillissement. Elles justifient pleinement l'intervention d'un CCAS réactif, structuré et innovant.

2) Une autonomie au service de l'efficacité

Le CCAS dispose d'un budget propre, voté par son Conseil d'Administration, qui s'élève à 2 425 934,75 € pour l'exercice 2025. Cette autonomie juridique et financière constitue un levier essentiel pour adapter les réponses aux réalités locales et engager des actions au plus près des besoins.

Son financement repose sur :

- Une subvention directe de la Ville, traduisant un engagement fort de la collectivité en faveur de l'action sociale ;
- Le soutien de l'État pour les chantiers d'insertion, affirmant la dimension d'inclusion professionnelle ;
- Le financement de l'Espace France Services par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), garantissant l'accès aux services publics ;
- La participation des usagers aux prestations proposées, dans une logique d'équité et de responsabilité partagée.

Ainsi structuré, le CCAS s'affirme comme un acteur central de la cohésion sociale locale. À la croisée des politiques publiques et des réalités humaines du territoire, il conjugue gestion rigoureuse, capacité d'adaptation et engagement quotidien au service des habitants.

I - LES AIDES SOCIALES LEGALES ET FACULTATIVES

L'aide sociale légale constitue une obligation pour la collectivité publique et un droit pour l'individu. Elle recouvre l'ensemble des prestations dont les conditions d'attribution sont fixées par la loi. Au titre de l'aide sociale légale, les CCAS participent à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale (Revenu de Solidarité Active RSA, Allocation Personnalisée d'Autonomie APA, etc.) et à la domiciliation des demandeurs sans résidence stable.

A la différence de l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative n'a aucun caractère obligatoire et relève de la libre initiative du CCAS (secours d'urgence du C.C.A.S, plan canicule, actions de prévention, etc.).

A/ LES AIDES SOCIALES LEGALES

Le CCAS joue un rôle central dans l'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap ou en difficultés financières, en constituant les dossiers de demande d'aides légales et en orientant les bénéficiaires vers les services sociaux compétents et les associations spécialisées. Ce rôle d'« orienteur » contribue pleinement à l'intégration sociale et à la sécurisation des parcours des usagers.

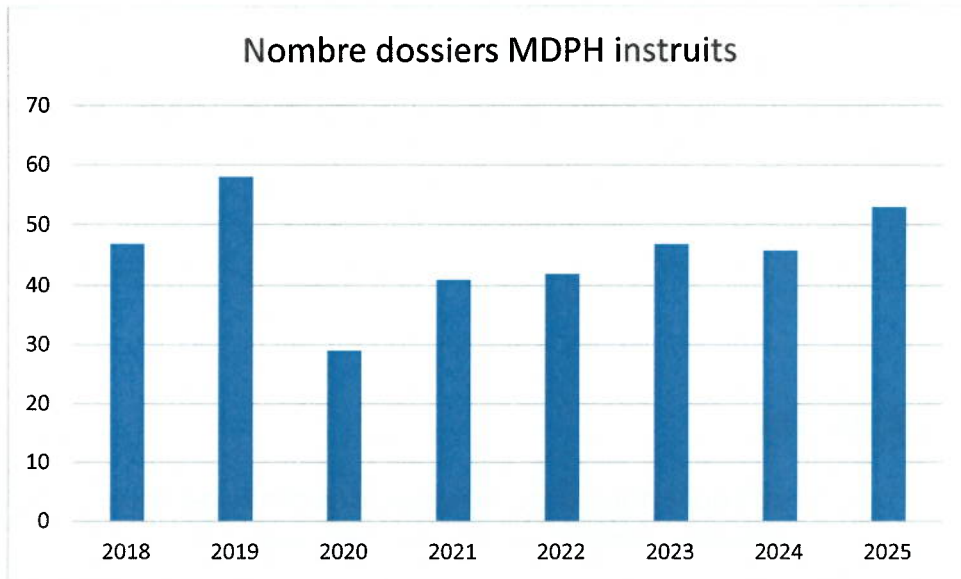
Le CCAS réalise également les enquêtes nécessaires auprès des obligés alimentaires (ascendants ou descendants) pouvant être amenés à contribuer financièrement aux aides demandées. Les aides concernées sont des dispositifs de l'État, délégués par conventionnement, instruits localement mais restant soumis à décision de l'autorité compétente.

Parmi les aides accompagnées par le CCAS figurent notamment :

- **Insertion sociale et professionnelle** : Revenu de Solidarité Active (RSA)
- **Personnes handicapées** : Aide sociale à l'hébergement, Allocation Adulte Handicapée (AAH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Allocation Compensation Tierce Personne (ACTP), carte d'invalidité, carte de stationnement, reconnaissance travailleur handicapé, allocation d'éducation de l'enfant handicapé, demande d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH), foyer d'hébergement
- **Personnes âgées** : Allocation personnalisée d'autonomie (APA), aides sociales à l'hébergement, obligation alimentaire, aides ménagères
- **Personnes en difficulté financière** : dossiers de surendettement

En 2025, le CCAS a complété et transmis 53 dossiers de demandes MDPH (contre 46 en 2024), renforçant ainsi l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Les demandeurs peuvent également être orientés vers les Relais Autonomie, réseau de proximité visant à faciliter l'accueil et l'orientation des personnes âgées et des personnes

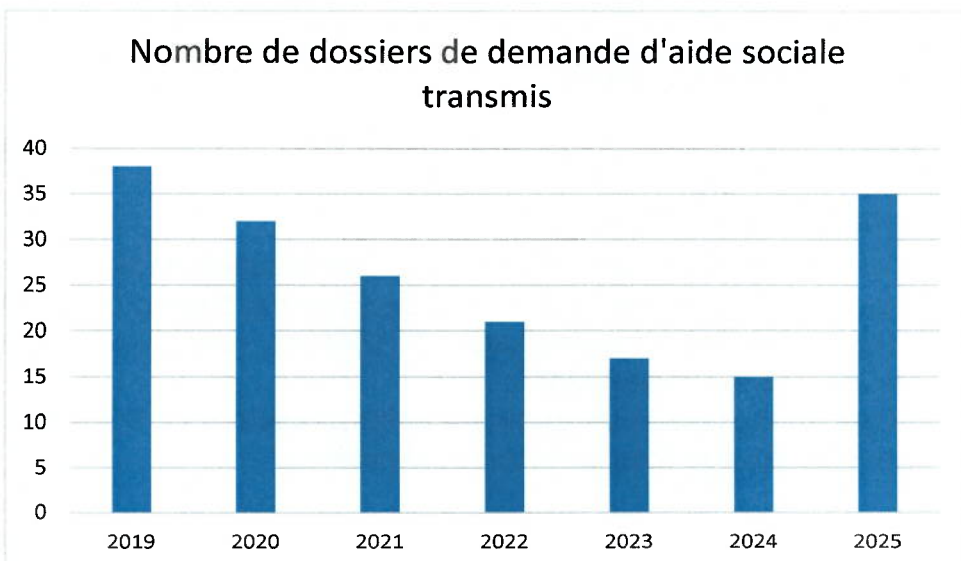
handicapées. Sur le territoire, le CLIC et, depuis début 2025, la Maison Nord Solidarité, assurent cette fonction.



Pour l'année 2025, les services du CCAS ont transmis aux services compétents du Département du Nord 35 dossiers d'aide sociale :

- 8 demandes d'aide sociale à l'hébergement pour personnes handicapées
- 1 demande d'aide à domicile
- 7 demandes d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- 11 demandes d'aide sociale à l'hébergement pour personnes âgées (ASH)
- 8 obligations alimentaires

Par ailleurs, le CCAS a assuré le suivi de 3 dossiers d'aide sociale à l'hébergement initiés en 2024, garantissant une continuité dans l'accompagnement des bénéficiaires.



Les services du C.C.A.S. ont complété et transmis aux services compétents du Département du Nord 35 dossiers d'aide sociale, soit :

- 8 demandes d'aide sociale à l'hébergement pour personnes handicapées,
- 1 demande d'aide domicile,
- 7 demandes d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- 11 demandes d'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées (ASH),
- 8 obligations alimentaires.

Les services ont assuré le suivi de 3 dossiers d'aide sociale à l'hébergement introduits en 2024.

B/ LA DOMICILIATION

Le CCAS est garant de l'ouverture et du maintien des droits des personnes domiciliées, personnes sans résidence stable ayant un lien avec la commune et de leur accompagnement.

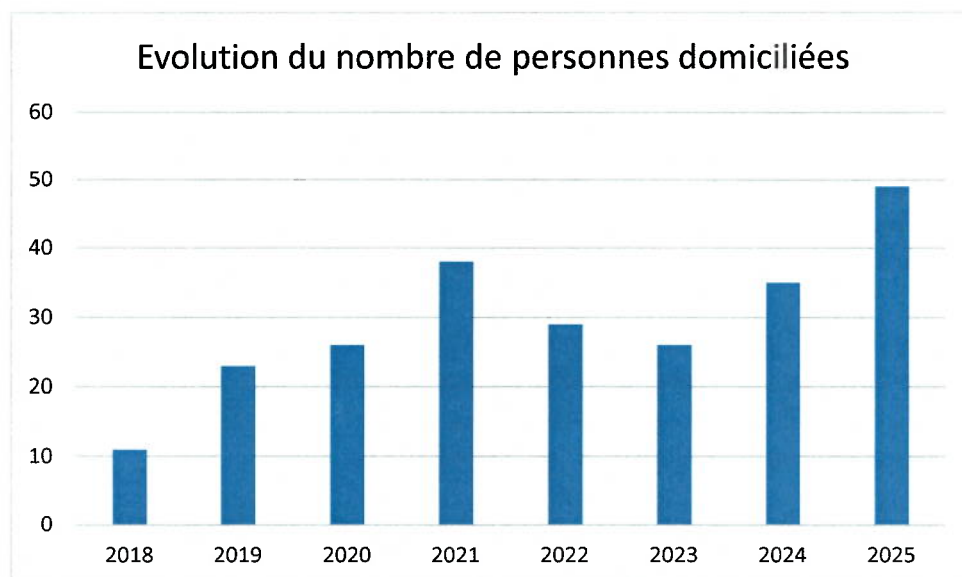
Le CCAS leur propose une domiciliation leur permettant de recevoir et consulter leur courrier dans un lieu sûr et de manière confidentielle.

Ainsi, les personnes domiciliées retirent leur courrier directement à l'accueil du CCAS sans prendre rendez-vous. La domiciliation est admise après un entretien réglementaire et a une durée d'un an. Passé ce délai, la domiciliation n'est pas renouvelée tacitement. Le demandeur doit redéposer une demande et être reçu en entretien confidentiel et réglementaire.

La personne domiciliée doit se faire connaître au moins une fois tous les 3 mois. Le cas échéant la domiciliation est résiliée et le courrier retourné à l'expéditeur avec le risque pour le bénéficiaire de la rupture de droits et surtout évaluer les besoins de la personne. La situation de chaque demandeur est évaluée lors de l'entretien. Une orientation ou un accompagnement peut alors être enclenchée, sur l'ouverture des droits, la demande de logement ou le retour à l'emploi.

Au 31/12/2025 : 49 personnes (35 en 2024, 26 en 2023 et 29 en 2022) et 9 ayants droit sont domiciliées au CCAS :

- 37 hommes et 12 femmes.
- 6 enfants mineurs sont rattachés à la domiciliation de leur(s) parent(s).
- 8 personnes sont âgées de moins de 25 ans et 5 ont plus de 60 ans
- 10 personnes sont hospitalisées à l'EPSM ou y sont suivies en hospitalisation de jour (contre 5 en 2024).
- 10 personnes majeures et quatre enfants résident sur le terrain d'accueil des gens du voyage (contre 4 l'année dernière)



Sur l'année 2025, 52 attestations ont été délivrées dont 35 pour une première demande.

Au cours de l'année 2025, 18 radiations ont été enregistrées dont :

- 9 pour rupture de contact pendant plus de 3 mois ou non renouvellement
- 8 pour non renouvellement à l'échéance
- 1 pour relogement

2 demandes ont été refusées dont une absence de lien avec la Ville et 2 pour non présentation au rendez-vous.

782 courriers ont été enregistrés (dont 22 avis de passage) et 759 ont été distribués aux personnes domiciliées

21 courriers ont été réexpédiés

393 passages ont été enregistrés dont 317 avec remise de courrier

Cette activité démontre le rôle du CCAS dans la sécurisation administrative et sociale des personnes en situation de vulnérabilité, en leur offrant un lieu stable pour la réception de leur courrier, un suivi régulier et un accompagnement adapté à leurs besoins.

C/ LES AIDES FACULTATIVES

Les aides sociales facultatives, dites secours d'urgence, ont pour objectif de soutenir rapidement les personnes en situation de difficulté, notamment afin de leur permettre de se loger ou de se nourrir.

À ce titre, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) accorde des aides financières aux familles andrésiennes en difficulté, après instruction de leur dossier. Ces aides, attribuées sur présentation de justificatifs, peuvent notamment concerner :

- L'aide alimentaire, via des chèques alimentaires ;

- La prise en charge des frais de restauration scolaire, des centres de loisirs, des études et des garderies ;
- L'aide à la reprise du paiement du loyer ;
- L'aide au règlement de factures diverses, frais de santé ;
- L'aide au paiement des factures de fluides (énergie et eau), sous forme de chèques énergie ou chèques eau, afin de soutenir les foyers les plus modestes dans un contexte inflationniste pesant sur le budget des ménages.

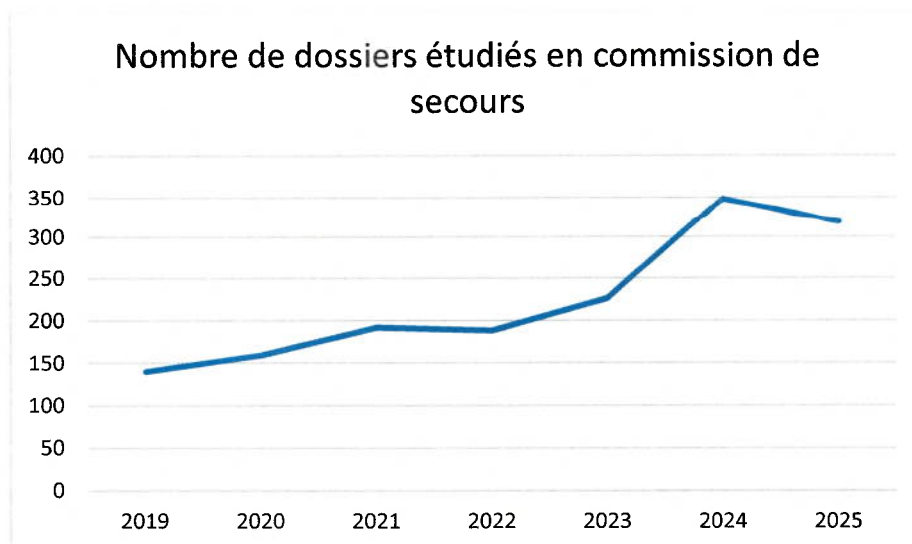
Le CCAS travaille en partenariat étroit avec les épiceries solidaires et les associations d'aide alimentaire du territoire afin d'orienter les publics en difficulté (Restos du Cœur, Secours Populaire, Croix-Rouge et Emmaüs notamment). En 2025, 4 dossiers ont été constitués pour Emmaüs et 12 pour la Croix-Rouge.

Depuis le 1er novembre 2024, toute demande d'aide est systématiquement associée à la signature d'un Contrat d'Accompagnement Social Personnalisé (C.A.S.P.). Ce document formalise les engagements pris par le bénéficiaire pour améliorer sa situation, ainsi que les aides que le CCAS s'engage à lui apporter.

Au cours de l'année 2025, la commission de secours s'est réunie à 29 reprises et a examiné 318 dossiers (comprenant une ou plusieurs demandes) concernant 175 familles.

Au total, 599 demandes ont été acceptées, 63 ont été rejetées et 4 ont été ajournées dans l'attente de justificatifs complémentaires.

Parmi les bénéficiaires, 79 familles sont de nouveaux attributaires, contre 61 en 2024.



Cette activité met en valeur le rôle du CCAS dans l'accompagnement social de proximité, en offrant un soutien rapide et adapté, tout en favorisant l'autonomie des bénéficiaires grâce à un suivi personnalisé et coordonné avec les partenaires locaux.

D/ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL : PROXIMITE, ACCESSIBILITE ET ADAPTATION AUX BESOINS

En 2025, le CCAS a confirmé son engagement en faveur d'un accompagnement social de proximité, fondé sur l'écoute, la disponibilité et l'adaptation aux situations individuelles. Cette approche vise à garantir un accès effectif aux droits et aux dispositifs d'aide, notamment pour les publics les plus éloignés des services.

Dans cette dynamique, 28 visites à domicile ont été réalisées par le travailleur social auprès de 12 personnes. Ces interventions ont concerné principalement des personnes âgées ou en incapacité de se déplacer. Elles permettent d'établir un lien de confiance, d'appréhender plus finement les conditions de vie des bénéficiaires et de proposer un accompagnement au plus près de leurs besoins. Le déplacement à domicile constitue ainsi un levier essentiel pour lutter contre l'isolement et favoriser le maintien à domicile dans des conditions dignes.

Parallèlement, l'activité d'accueil au CCAS est restée soutenue, avec 615 rendez-vous programmés sur l'année. Parmi ceux-ci, 138 rendez-vous n'ont pas été honorés, traduisant les difficultés que peuvent rencontrer certains usagers à s'inscrire dans un suivi régulier (contraintes personnelles, situations instables, freins divers). Cette réalité souligne l'importance de maintenir des modalités d'accompagnement souples et diversifiées.

À ce titre, le CCAS a su faire preuve d'une grande réactivité et d'une capacité d'adaptation, en assurant 92 entretiens sans rendez-vous, permettant de répondre à des demandes urgentes ou spontanées.

En complément, 207 démarches ont été réalisées par téléphone ou par courriel, en dehors des temps d'accueil physique. Ces échanges témoignent d'un suivi actif et continu, au-delà des seuls temps formalisés de rendez-vous.

L'ensemble de ces interventions illustre la volonté du CCAS de proposer un accompagnement accessible, flexible et individualisé. En diversifiant ses modes de contact et en allant au-devant des publics les plus fragiles, le service s'adapte aux réalités de terrain et aux contraintes des usagers.

Cette organisation reflète une conception exigeante de l'action sociale, centrée sur la relation humaine et la continuité de l'accompagnement. Elle permet d'apporter des réponses ajustées, de prévenir les ruptures de parcours et de renforcer l'efficacité des dispositifs mobilisés. Le CCAS réaffirme pleinement son rôle de service public essentiel, au plus près des habitants et de leurs besoins.

E/ LES CHEQUES SERVICES

Le budget 2025 consacré aux chèques services s'élève à 73 000 €, contre 48 000 € en 2024, soit une progression significative de 52 %.

Cette augmentation témoigne d'un effort renforcé en faveur du soutien aux publics concernés.

La répartition des crédits pour 2025 s'établit comme suit :

- 63 000 € sont dédiés aux chèques alimentaires
- Et 10 000 € aux chèques énergie.

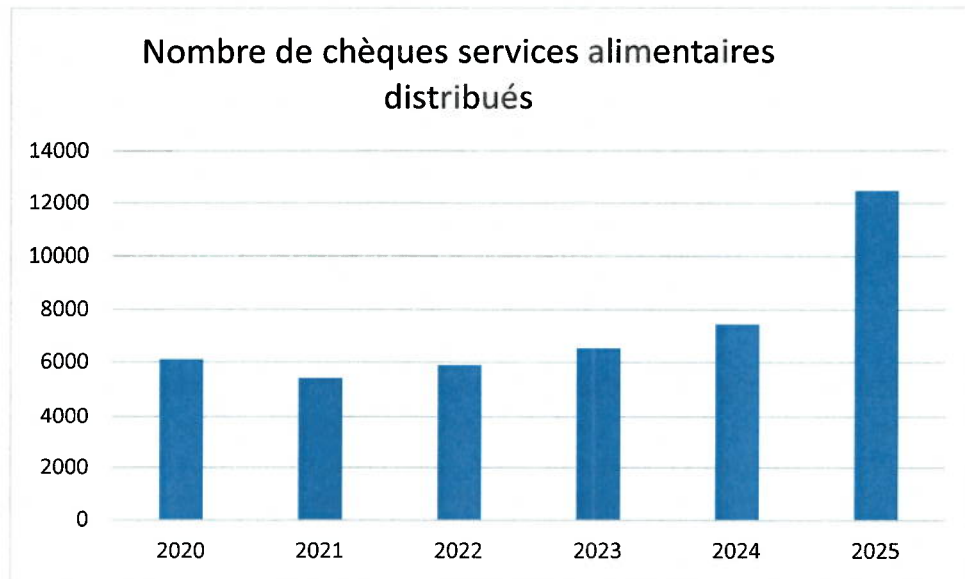
1) L'aide alimentaire : un levier essentiel de soutien et d'accompagnement des ménages

En 2025, le CCAS a poursuivi avec détermination sa mission de soutien aux publics fragilisés à travers son dispositif de chèques services alimentaires. Cette aide constitue un outil concret, réactif et respectueux de la dignité des bénéficiaires, en leur permettant de subvenir à leurs besoins essentiels tout en conservant leur autonomie dans le choix de leurs achats.

Afin de garantir une réponse toujours plus juste et adaptée, le barème d'attribution a été revalorisé et est entré en vigueur au 1er novembre 2024. Le montant de l'aide est ainsi modulé en fonction du reste à vivre journalier, permettant d'ajuster le niveau de soutien aux réalités économiques des ménages accompagnés et d'assurer une équité de traitement.

Nombre de personnes	R.A.V. ≤3,33€	3,34€<R.A.V. ≤6,66€	6,66€<R.A.V. ≤10€	10€<R.A.V. ≤13,33€
1	50,00 €	40,00 €	25,00 €	20,00 €
2	70,00 €	55,00 €	35,00 €	25,00 €
3	90,00 €	70,00 €	45,00 €	30,00 €
4	110,00 €	85,00 €	55,00 €	35,00 €
5	130,00 €	100,00 €	65,00 €	40,00 €
6	150,00 €	115,00 €	75,00 €	45,00 €
7	170,00 €	130,00 €	85,00 €	50,00 €
8	190,00 €	145,00 €	95,00 €	55,00 €

Au cours de l'année, 12 478 chèques services alimentaires ont été distribués, pour un montant global de 62 390 €, témoignant de l'engagement constant du CCAS en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire. Ce soutien a bénéficié à 180 familles, avec une moyenne de 88 foyers accompagnés chaque mois, illustrant la régularité et la continuité de l'action menée.



L'attribution de cette aide repose sur un principe d'équité et d'accompagnement personnalisé. Elle est accordée à l'issue d'une évaluation sociale réalisée par un travailleur social, garantissant une réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque situation. Initialement prévue pour une durée de trois mois, l'aide peut être renouvelée jusqu'à trois fois, permettant ainsi d'inscrire le soutien dans une temporalité propice à la stabilisation des situations.

Dans les cas les plus complexes, une attention particulière est portée aux parcours des bénéficiaires. Ainsi, 23 familles ont bénéficié d'un quatrième renouvellement trimestriel, après un examen approfondi par la commission de secours. Cette décision souligne la reconnaissance des efforts engagés par les ménages concernés pour améliorer leur situation financière ou en limiter la dégradation, en lien avec les préconisations des travailleurs sociaux. Elle illustre également la capacité du CCAS à faire preuve de souplesse et d'adaptation face à des situations de vulnérabilité persistante.

Par ailleurs, le dispositif s'inscrit pleinement dans une logique d'accompagnement vers l'autonomie. En 2025, 56 familles sont sorties du dispositif, majoritairement en raison d'une amélioration de leur situation financière. Ces sorties positives traduisent l'efficacité de l'accompagnement social mis en œuvre, qui ne se limite pas à une aide financière ponctuelle, mais vise un réel retour à l'équilibre budgétaire et à l'insertion durable. D'autres motifs de sortie, tels que les absences aux rendez-vous, les déménagements ou les décès, rappellent la diversité des parcours et des réalités rencontrées.

Enfin, le CCAS a su répondre avec réactivité aux situations les plus urgentes. Quatre aides exceptionnelles ont été accordées au cours de l'année, permettant d'apporter une réponse immédiate à des situations critiques. Bien que ces personnes ne se soient pas représentées par la suite, ces interventions témoignent de la capacité du CCAS à agir rapidement face à des besoins imprévus.

Au-delà des chiffres, l'aide alimentaire portée par le CCAS s'inscrit dans une approche globale et humaine de l'action sociale. Elle conjugue soutien matériel,

accompagnement individualisé et suivi dans la durée, contribuant ainsi à prévenir l'aggravation des situations de précarité et à favoriser l'autonomie des ménages. Par son action, le CCAS affirme son rôle central de proximité et de solidarité au service des habitants.

2) L'aide énergie : un soutien indispensable face aux charges contraintes

En 2025, le CCAS a également poursuivi son engagement en matière de lutte contre la précarité énergétique, à travers l'attribution de chèques énergie. Dans un contexte marqué par la hausse durable des coûts de l'énergie, ce dispositif constitue un soutien essentiel pour de nombreux ménages confrontés à des difficultés pour faire face à leurs dépenses courantes.

Cette aide vise à prévenir les situations d'impayés et à sécuriser l'accès aux ressources énergétiques indispensables (électricité, gaz, chauffage), tout en contribuant au maintien dans le logement. Elle s'inscrit pleinement dans les missions de prévention du CCAS, en intervenant en amont de situations de rupture ou de dégradation plus importantes.

À l'instar de l'aide alimentaire, l'attribution des chèques énergie repose sur une évaluation sociale individualisée, réalisée par un travailleur social. Cette analyse permet d'appréhender la situation globale du ménage, d'identifier les fragilités budgétaires et d'adapter le montant de l'aide en fonction du reste à vivre et des charges contraintes.

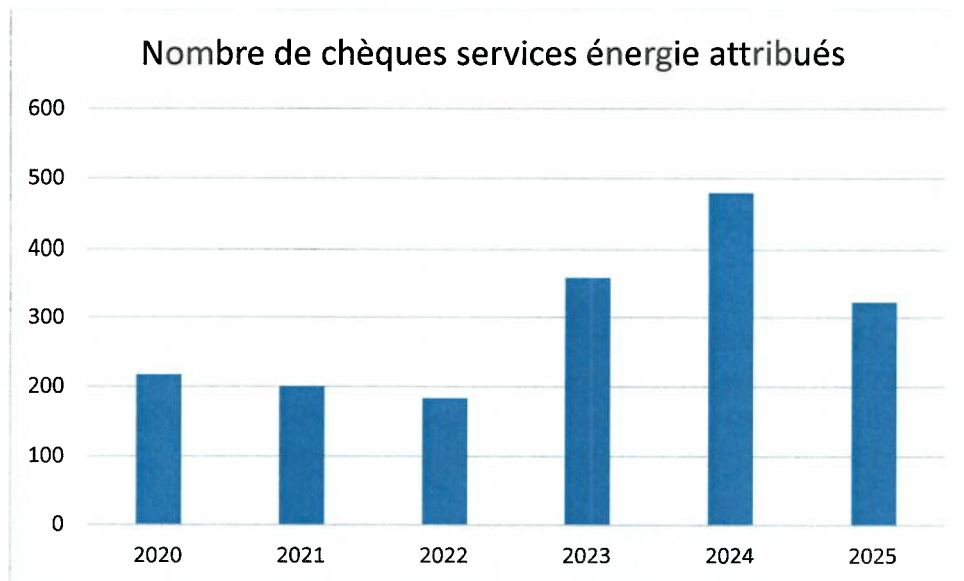
Ce cadre garantit une réponse équitable, ciblée et proportionnée aux besoins. Le dispositif peut être mobilisé de manière ponctuelle ou dans le cadre d'un accompagnement plus global, en complément d'autres aides. Il s'inscrit ainsi dans une logique d'intervention coordonnée, visant à soutenir durablement les ménages et à favoriser leur autonomie financière.

Au-delà de l'aide financière, l'intervention du CCAS permet également d'engager un travail de sensibilisation et d'accompagnement autour de la gestion budgétaire et des consommations énergétiques. Cette approche globale contribue à responsabiliser les bénéficiaires et à limiter les risques de récurrence des difficultés.

Face aux situations les plus critiques, le CCAS fait preuve de réactivité en mobilisant des aides exceptionnelles, permettant d'éviter des coupures d'énergie ou des accumulations de dettes difficilement résorbables. Cette capacité d'intervention rapide constitue un atout majeur pour répondre efficacement aux urgences sociales.

Ainsi, l'aide énergie s'affirme comme un outil complémentaire et indispensable de la politique d'action sociale du CCAS. Elle participe pleinement à la sécurisation des parcours résidentiels, à la prévention de la précarité et au maintien de conditions de vie dignes pour les habitants les plus vulnérables. Par son action, le CCAS confirme son

rôle central de proximité, d'écoute et de soutien face aux enjeux sociaux contemporains.



Le CCAS est aussi extrêmement vigilant sur les situations d'impayés et adresse systématiquement à toute personne en impayé ciblé par EDF un courrier de mise à disposition. Les clients EDF ciblés sont les bénéficiaires de chèque énergie d'Etat, du FSL maintien ou d'une aide du CCAS.

En 2025, 109 courriers de mise à disposition ont été envoyés à 64 familles. Sur ces 64 familles, 18 ont sollicité un rendez-vous à la suite de ces courriers.

3) L'aide au règlement des factures d'eau : une intervention ciblée face aux impayés

En 2025, le CCAS a poursuivi son intervention en matière de prévention des impayés liés aux charges courantes, en proposant, via la MEL, une aide spécifique au règlement des factures d'eau auprès du fournisseur ILEO. Cette action s'inscrit dans une logique de soutien aux ménages confrontés à des difficultés ponctuelles ou durables pour faire face à leurs dépenses incompressibles.

Au cours de l'année, 1 280 € de chèques eau ont été octroyés, correspondant à 128 chèques distribués au bénéfice de 9 familles en situation d'impayé.

Ce dispositif permet d'apporter une réponse concrète et rapide à des situations identifiées, contribuant ainsi à limiter l'accumulation de dettes et à sécuriser l'accès à une ressource essentielle.

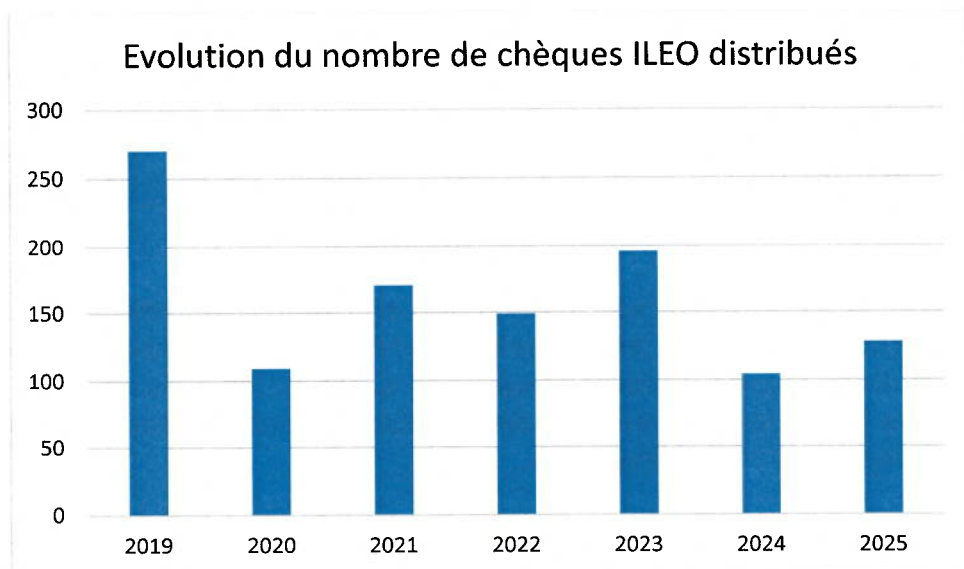
Tout foyer n'ayant pas procédé au règlement de sa facture dans les délais impartis est considéré par le fournisseur comme étant en situation d'impayé. À ce titre, le nombre

d'Andrésiens concernés apparaît significatif. Il révèle une réalité sociale plus large : de nombreux ménages, sans nécessairement solliciter le CCAS, rencontrent des difficultés croissantes pour faire face à leurs charges, dans un contexte marqué par l'augmentation du coût de la vie.

L'intervention du CCAS prend ainsi tout son sens, en ciblant les situations les plus fragiles tout en jouant un rôle de prévention. En effet, au-delà de l'aide financière, l'accompagnement proposé permet d'identifier les difficultés budgétaires, de rétablir le lien avec les usagers et, lorsque cela est possible, d'engager un suivi visant à éviter la récurrence des impayés.

Bien que le nombre de familles bénéficiaires demeure limité, cette action illustre la capacité du CCAS à intervenir de manière fine et adaptée sur des problématiques spécifiques, en complément des dispositifs plus larges d'aide financière. Elle témoigne également de l'importance d'un accompagnement de proximité, attentif aux signaux faibles et aux difficultés parfois non exprimées des habitants.

Ainsi, l'aide au règlement des factures d'eau constitue un levier supplémentaire dans la stratégie globale du CCAS de lutte contre la précarité. Elle participe à la préservation des conditions de vie dignes, à la prévention de l'endettement et au maintien de l'équilibre budgétaire des ménages les plus vulnérables, réaffirmant le rôle essentiel du CCAS comme acteur de solidarité et de cohésion sociale sur le territoire.



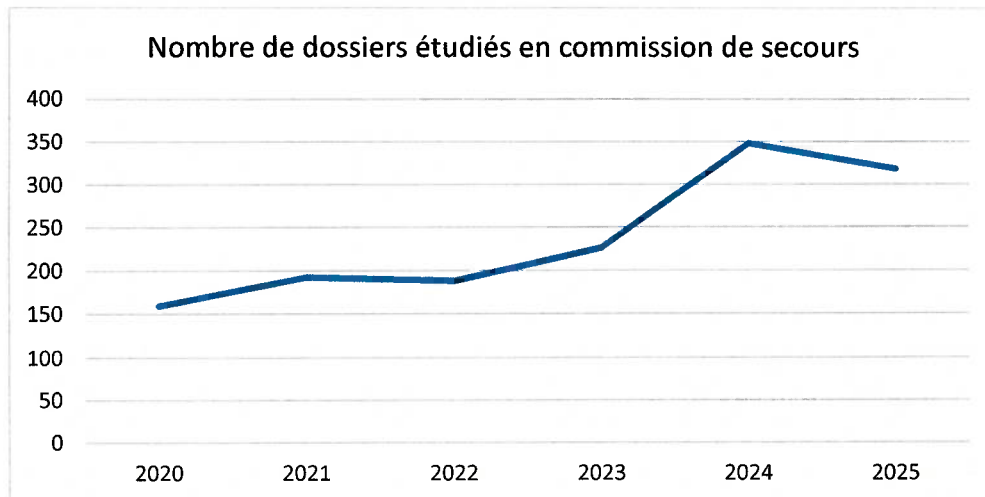
F/ LES SECOURS

L'examen de 328 dossiers en commission de secours a conduit à l'attribution de 167 secours, accordés exclusivement sous forme de dons, au bénéfice de 111 familles, pour un montant total de 27 672,60 €, soit une hausse de 52,5 % par rapport à l'année 2024.

Par ailleurs, l'aide au paiement des loyers a doublé par rapport à l'exercice précédent, traduisant une augmentation significative des situations de fragilité liées au logement.

Nature du secours	Montant
Dette loyer	17 062,08 €
Dette fluides	2 711,64 €
Aide à des projets en lien avec la scolarité / loisirs des enfants	1 640,00 €
Dette restauration scolaire	1 508,28 €
Divers (réparation, avocat...)	1 082,00 €
Soins médicaux, aides à la mutuelle	797,80 €
Frais obsèques	650,00 €
Assurance habitation	435,96 €
Assurance automobile	332,67 €
Impôts + taxe d'ordures ménagères	307,00 €
Dette CAP	248,37 €
Charges de copropriété	150,00 €
Formation	150,00 €
Achat réfrigérateur	140,00 €
Travailleurs sociaux familiaux	131,80 €
Dettes téléphone	120,00 €
Timbre fiscal	100,00 €
TOTAL	27 672,60 €





Cette activité valorise le rôle du CCAS dans la réponse rapide et adaptée aux situations d'urgence, en apportant un soutien direct aux familles et en contribuant à leur stabilité sociale et financière.

Focus usager - Accompagnement global et coordonné

Madame B., atteinte d'une récurrence métastatique de cancer, a été accompagnée par le CCAS dès avril 2025 face à des difficultés administratives et financières importantes. Grâce à une mobilisation rapide des partenaires et des dispositifs (aide financière de 500 €, aides au loyer, aide alimentaire, démarches auprès de l'employeur et de la MDPH), sa situation a pu être stabilisée.

Cet accompagnement global et dans la durée a permis de sécuriser ses ressources, de prévenir l'aggravation de ses difficultés et de lui apporter un soutien essentiel dans un contexte de grande vulnérabilité.

Focus usager - Retour à l'équilibre et insertion professionnelle

Madame D., mère isolée d'un enfant de 9 ans, a été accompagnée par le CCAS dans un contexte de fortes difficultés financières : impayés de loyer avec procédure judiciaire en cours et suspension de ses droits CAF.

Grâce à un accompagnement soutenu, un dossier de surendettement a pu être déposé et accepté, permettant l'effacement de ses dettes et la réouverture de ses droits. En parallèle, elle a bénéficié d'aides alimentaires et d'un soutien pour les frais liés à la scolarité de son enfant.

Aujourd'hui, Madame D. a retrouvé un emploi stable et a pu sortir du dispositif d'aide. Cet accompagnement a permis un retour à l'autonomie et une stabilisation durable de sa situation.



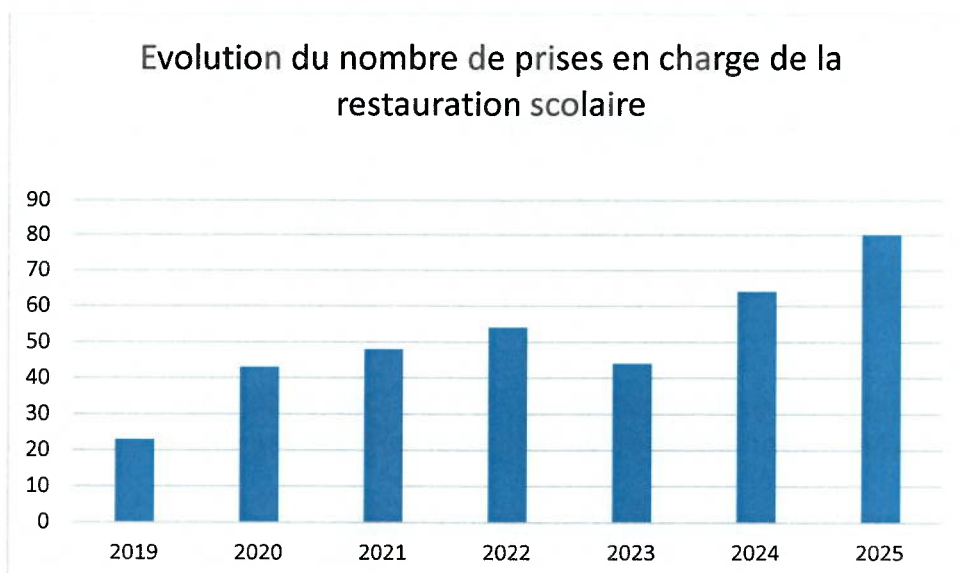
G/ LES PRISES EN CHARGE

La commission secours a également attribué les prises en charge suivantes :

	2024	2025
Prise en charge frais de restauration scolaire - Ville	12 000.00 €	21 093.50 €
Prise en charge CLSH - CAP	3 007.89 €	5 048.92 €
Prise en charge garderie - CAP	686.39 €	4 264.67 €
Prise en charge restauration collective CAP	2 298.00 €	1 004.14 €
Prise en charge aides méthodologiques - CAP	464.80 €	481.51 €
TOTAL	18 527.08 €	27 255.12 €

Soit une augmentation de 47 %

Les prises en charge cantine concernent 80 enfants pour 57 familles.

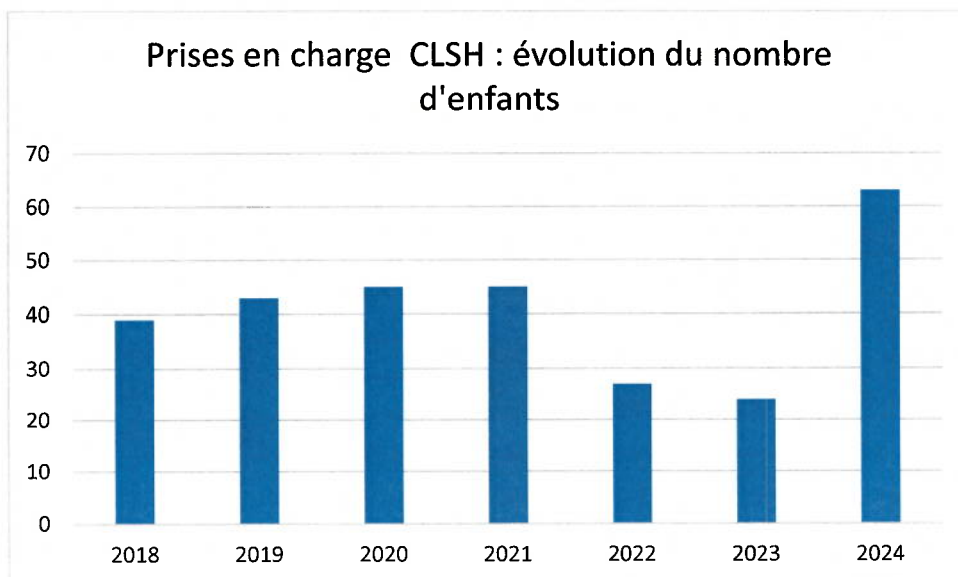


Les prises en charge CLSH pour les garderies matin et soir et les mercredis concernent 43 enfants, soit 27 familles.

Les prises en charge pour les aides méthodologiques (Etude) concernent 17 enfants pour 14 familles.

Les prises en charge « Point Jeunes » concernent 1 enfant.

Les prises en charges des inscriptions à CAP pour les vacances concernent 46 enfants pour 23 familles.



Ces prises en charge montrent le rôle concret du CCAS dans l'accompagnement des familles andrésiennes, en facilitant l'accès à l'éducation, aux activités périscolaires et de loisirs, tout en allégeant les charges financières des foyers.

H/ LES ACCOMPAGNEMENTS PARTICULIERS

1) L'accompagnement des familles ukrainiennes

Depuis l'arrivée de ressortissants ukrainiens sur le territoire, le CCAS a accompagné 23 personnes.

La Ville a signé une convention avec l'EPSM, dès mars 2022, pour la mise à disposition d'une maison destinée à l'hébergement des familles ukrainiennes.

Plusieurs partenariats et dispositifs ont été mobilisés :

- Un partenariat avec les Restos du Cœur a permis aux familles de bénéficier d'une aide alimentaire hebdomadaire,
- Les conseillers de l'Espace France Services ont accompagné les familles dans leurs démarches administratives (France Travail, CPAM, services fiscaux),
- Le CCAS a orienté plusieurs bénéficiaires vers des cours de français langue étrangère (FLE),
- Des dossiers de demande de logement ont été déposés,
- Une situation particulièrement complexe concernant une dame isolée, sans ressources, et confrontée à de graves problèmes de santé a été gérée par les services.

Au cours de l'année 2025 :

- Deux personnes (une mère et sa fille étudiante) sont retournées en Ukraine sans en informer les services,

- La dame âgée est décédée en juin 2025, après plusieurs mois de démarches administratives visant à ouvrir ses droits et à organiser des soins à domicile.
- Une famille (une mère et son fils lycéen) a pu être relogée fin juillet 2025, à Saint-André dans le parc social, grâce à un travail étroit de coordination et de partenariat entre les services du CCAS et le bailleur Partenord, qui a permis d'aboutir à une solution adaptée à leur situation.
- La jeune étudiante a été relogée en novembre 2025 au sein de la résidence Moods à Hellemmes, grâce à la mobilisation du réseau partenarial du CCAS.

L'immeuble sera restitué en 2026 à l'EPSM. Un travail préalable de désencombrement, de retrait du mobilier et d'entretien devra être réalisé, la maison devant être rendue vide.

Cette action illustre le rôle essentiel du CCAS dans l'accueil et l'accompagnement global des familles réfugiées, en combinant hébergement, soutien administratif, aide alimentaire et coordination partenariale, afin d'offrir des solutions adaptées et sécurisées aux bénéficiaires.

2) Les violences intra familiales

Le CCAS attache une attention particulière à la prévention et à la détection des violences intrafamiliales. Le personnel a été sensibilisé à ces enjeux dans le cadre d'actions menées en 2024 en partenariat avec l'association SOLFA (Solidarité Femmes Accueil). Un cycle de formation complémentaire sera proposé en 2026, l'association ne disposant pas de créneaux disponibles en 2025.

Au cours des entretiens liés au logement ou aux aides facultatives, les agents du CCAS sont attentifs aux situations de violences faites aux femmes, afin de pouvoir identifier rapidement les besoins et orienter les bénéficiaires vers les dispositifs adaptés.

En 2025, deux femmes ont sollicité le CCAS pour trouver des solutions face aux violences exercées par leur conjoint. Ces situations ont mobilisé l'ensemble des ressources du service : écoute attentive, accompagnement personnalisé et orientation vers les partenaires compétents.

Cette intervention illustre le rôle du CCAS comme acteur de proximité capable de repérer, soutenir et sécuriser les personnes vulnérables, contribuant ainsi à leur protection et à leur réinsertion sociale.

Focus usager - Mise en sécurité et reconstruction

Une habitante, victime de violences conjugales, a été accueillie en urgence par le CCAS après avoir été contrainte de quitter son domicile sans ressources ni effets personnels.

Une prise en charge immédiate a été mise en œuvre, associant aides de première nécessité et orientation vers les partenaires spécialisés. Un accompagnement soutenu a permis l'engagement de démarches judiciaires, aboutissant à la condamnation de l'auteur des violences et à des mesures de protection.

Grâce à cette mobilisation coordonnée, la situation de Madame s'est progressivement stabilisée : accès à un logement social, entrée en formation et perspective d'insertion professionnelle. Cet accompagnement illustre le rôle déterminant du CCAS dans la mise en sécurité et la reconstruction des parcours

3) Les demandes de mise sous protection

Au cours de l'année 2024, trois demandes de mise sous protection avaient été déposées auprès du tribunal de Lille par l'intermédiaire du CCAS. L'une d'entre elles avait abouti à la mise en place d'une mesure de curatelle renforcée.

Les deux autres procédures ont abouti au début de l'année 2025. Dans ce cadre, le CCAS a assuré un rôle d'accompagnement et de coordination, en maintenant le lien avec les mandataires judiciaires désignés pour la mise en œuvre des mesures de protection.

Deux personnes ont également été accompagnées au tribunal lors de leur audition. Cette présence a permis de les rassurer dans une démarche souvent source d'inquiétude et de faciliter leur compréhension de la procédure. À l'issue des audiences, les jugements ont été rendus et les relais ont été renouvelés avec les curateurs ou tuteurs chargés du suivi des mesures.

Au-delà de la constitution administrative des dossiers, l'intervention du CCAS s'inscrit dans une approche globale d'accompagnement des personnes vulnérables, visant à sécuriser leur situation et à garantir la protection de leurs intérêts.

Par ailleurs, une nouvelle demande de mise sous protection est en cours d'élaboration à la fin de l'année 2025. Cette démarche a été engagée après des échanges approfondis avec la famille concernée, illustrant le rôle de proximité et de conseil du CCAS dans l'orientation vers des dispositifs adaptés aux situations rencontrées.

Focus usager – Protection des personnes vulnérables

Mme V. a fait l'objet d'un signalement auprès du CCAS pour des soupçons de spoliation financière par un proche.

Face à cette situation, le CCAS est intervenu auprès du tribunal afin de préconiser la mise en place d'une mesure de protection adaptée. Mme V. a été accompagnée lors de son audition, lui apportant un soutien rassurant dans ce contexte.

La mise sous curatelle confiée à un organisme extérieur a permis de sécuriser sa situation administrative et financière, illustrant le rôle du CCAS dans la protection des personnes vulnérables.

4) Les dossiers de surendettement

Au cours de l'année 2025, le CCAS a accompagné quatre familles dans la constitution et le dépôt d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France. Cet accompagnement implique un travail approfondi avec les ménages concernés : analyse de la situation budgétaire, collecte des pièces justificatives, constitution du dossier et suivi de la procédure.

Pour l'ensemble de ces situations, les démarches ont abouti à la mise en place de mesures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Ces décisions permettent aux familles concernées d'effacer leurs dettes et de repartir sur des bases financières assainies.

Parallèlement à l'appui administratif, l'intervention du CCAS s'inscrit dans une démarche d'accompagnement global visant à aider les ménages à retrouver une stabilité budgétaire durable, notamment par des conseils et un suivi en matière de gestion financière.

Par ailleurs, une famille a été orientée vers l'ABEJ- solidarité (Association baptiste pour l'entraide à la jeunesse) pour la constitution de son dossier, le CCAS ne disposant pas, à ce moment-là, de disponibilités suffisantes pour assurer cet accompagnement dans des délais adaptés. Cette orientation illustre également le travail de coordination avec les partenaires du territoire afin de garantir la continuité de l'accompagnement des usagers.

I/ L'ACTION DE FIN D'ANNEE : APRES-MIDI FESTIF A DESTINATION DES FAMILLES BENEFICIAIRES

Depuis 2014, le CCAS organise chaque année, au mois de décembre, un après-midi festif à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette action s'adresse aux enfants andrésiens et à leurs familles bénéficiant de l'accompagnement du CCAS. Elle vise à

offrir un moment convivial et festif, favorisant le lien social et permettant aux familles de partager un temps de loisirs autour de leurs enfants.

Les enfants invités sont ceux :

- Des familles bénéficiaires des chèques alimentaires attribués sur barème ;
- Des familles accompagnées dans le cadre de la référence RSA ;
- Des agents des chantiers d'insertion, ces derniers ne bénéficiant pas du Comité des Œuvres Sociales (COS).

Pour l'édition 2025, 117 enfants issus de 67 familles ont été conviés par le CCAS. Parmi eux, 73 enfants se sont inscrits à la manifestation. Le jour de l'événement, 57 enfants étaient présents, accompagnés de 48 adultes.

Le spectacle proposé, « La recette de Mère Noël » de TIMO'T L'ÉCOSSAIS, est un spectacle de Noël interactif et participatif, spécialement conçu pour le jeune public. Cette animation a permis d'impliquer les enfants tout en créant une ambiance chaleureuse et festive.

Le coût global de cette manifestation s'élève à 4 374,69 €, incluant le spectacle, les cadeaux offerts aux enfants ainsi que les dépenses d'alimentation. Les frais de personnel ne sont pas inclus dans ce montant.

Cette action, désormais bien identifiée par les familles, constitue un temps fort de l'année pour le CCAS. Elle illustre pleinement le rôle du CCAS dans l'accompagnement des familles. Elle contribue à renforcer la proximité avec les bénéficiaires et à proposer un moment de partage accessible aux familles accompagnées par le service.

II - L'ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

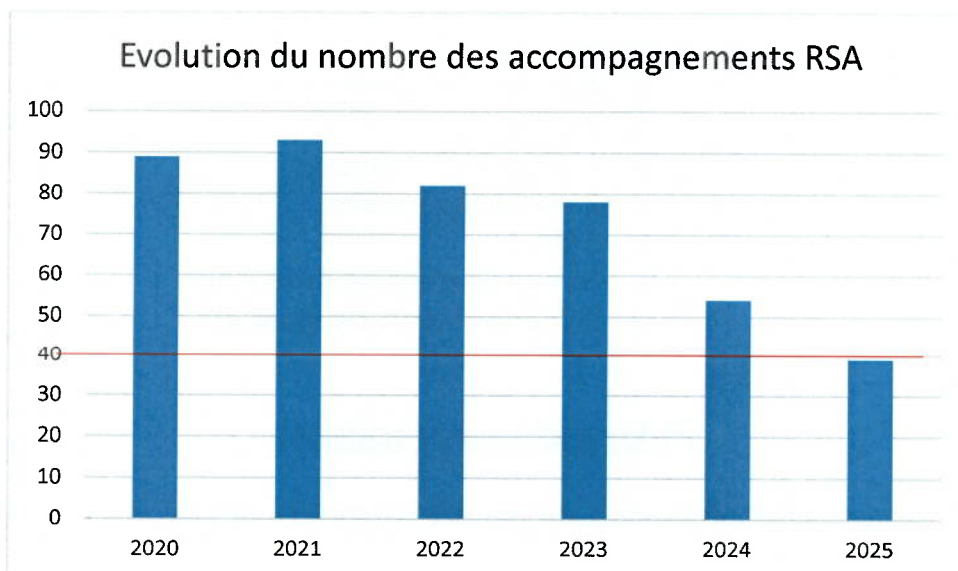
Dans le cadre de son conventionnement avec le Département, le CCAS assure pour l'année 2025 l'accompagnement social et socio-professionnel d'allocataires du RSA andrésiens.

A/ L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PUBLICS ALLOCATAIRES DU RSA

Au 31 décembre 2025, le CCAS assure le suivi de 38 bénéficiaires du RSA (contre 52 au 1er janvier 2025), sous la responsabilité d'une agente à mi-temps, conformément au plafond de 40 bénéficiaires fixé par la convention départementale.

Le rôle du référent RSA consiste à évaluer les problématiques des allocataires (santé, logement, économique, familial...), à élaborer un plan d'actions individualisé et à contractualiser les engagements via le Contrat d'Engagement Réciproque (CER) sur la plateforme Parcours Solidarité.

Ce dispositif permet de rappeler droits et devoirs, de définir les actions d'insertion, et d'accompagner le bénéficiaire dans son parcours vers l'emploi ou la réinsertion sociale.

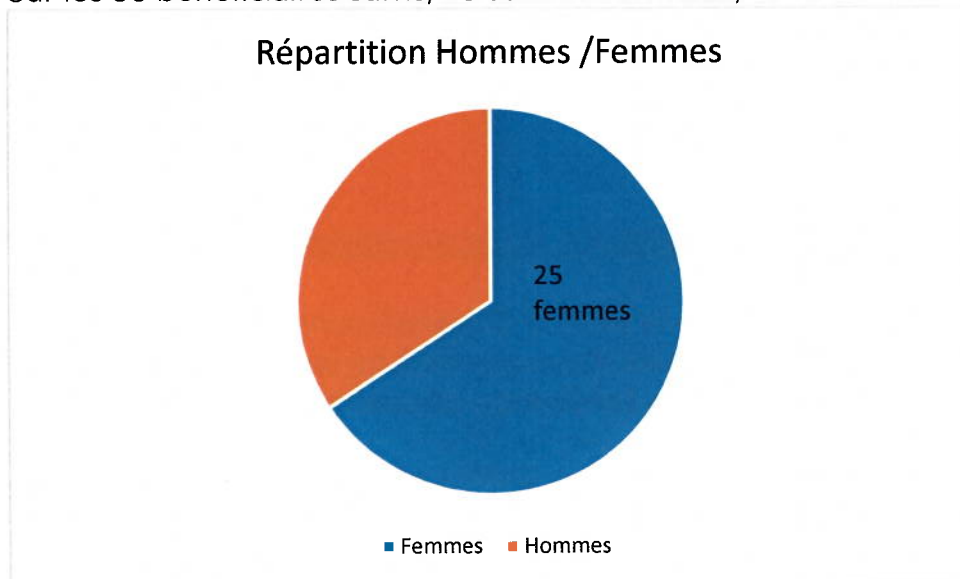


Aucune nouvelle entrée n'a été enregistrée, le public suivi présentant majoritairement des situations sociales et de santé complexes, souvent éloigné de l'emploi (problématiques de santé, âge, troubles psychiques, addictions).

Le Département a fait évoluer ses orientations d'intervention en matière d'accompagnement des bénéficiaires, en privilégiant désormais une logique centrée sur le retour et l'accès à l'emploi. Dans ce cadre, le partenariat engagé avec le CCAS

a vocation à prendre fin, les modalités d'accompagnement exclusivement social n'étant plus maintenues par le Département.

Sur les 38 bénéficiaires suivis, 25 sont des femmes, et 13 sont des hommes



73 contrats d'Engagements Réciproques (CER) ont été signés en 2025

1) Les sorties en 2025

13 sorties ont actées par le Département :

- a. 4 en emploi durable
- b. 1 réorientation PLIE
- c. 2 déménagements
- d. 2 accès à la retraite
- e. 1 décès
- f. 1 changement de droit AAH
- g. 2 changements de structure

2) Les actions proposées

Le CCAS a favorisé la remobilisation sociale et personnelle des bénéficiaires à travers de nombreux projets :

- Octobre Rose : atelier de sensibilisation aux cancers avec questions interactives, bilan collectif et remise de documentation.
- Actions Booster du Département : programme collectif « Mieux se connaître pour avancer » sur 9 séances, avec 3 bénéficiaires du RSA, portant sur besoins, valeurs, émotions, stress, estime et affirmation de soi.
- Sophrologie : séances hebdomadaires au centre social Lino Ventura pour la gestion du stress et le renforcement de la confiance en soi, avec 3 bénéficiaires.

- **Socio-esthétique** (SISAA - La Sauvegarde du Nord) : accompagnement individuel pour renforcer l'estime de soi et la relation aux autres, 3 bénéficiaires ont participé.

Le CCAS a également favorisé le lien social et l'inclusion par des actions partagées avec les séniors :

- **Chorale** : participation de 2 bénéficiaires, pour rompre l'isolement et développer la confiance en soi.
- **Bibliothèque - Point Jeunes** : 3 bénéficiaires impliqués, favorisant les compétences relationnelles et le lien social.
- **Atelier pétanque** : 2 bénéficiaires participent régulièrement, renforçant le bien-être et la convivialité.

Le CCAS a également proposé une action solidaire fortement appréciée.

Le Souffle du Nord - Vestiaire solidaire : 5 bénéficiaires ont contribué aux activités de tri et de rangement, favorisant l'engagement citoyen, le développement personnel et la valorisation des compétences individuelles.

Ces interventions témoignent du rôle du CCAS comme acteur de proximité mobilisant les bénéficiaires du RSA dans des parcours d'insertion globale, en combinant accompagnement social, soutien psychosocial, activités collectives et engagement solidaire, permettant de renforcer l'autonomie, la confiance en soi et le lien social des personnes accompagnées.

Focus usager - Accompagnement vers l'autonomie et le bien-être

Madame, mère célibataire de 38 ans, est accompagnée par le CCAS dans le cadre du RSA et a participé en 2025 à plusieurs actions de développement personnel et social.

Elle a suivi le programme "Booster" du département avec l'association Prisme, portant sur la gestion des émotions, l'estime de soi et les stratégies d'adaptation, et s'est investie activement dans les échanges de groupe.

En complément, elle a participé au vestiaire solidaire et à des séances de socio-esthétique, et a accepté d'engager une démarche de reconnaissance auprès de la MDPH. Ces actions ont renforcé son autonomie et son bien-être, tout en lui permettant de capitaliser sur de nouvelles compétences personnelles et sociales.

B/ LES CHANTIERS D'INSERTION

Au 31 décembre 2025, l'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) du CCAS comptait 39 salariés, répartis sur plusieurs secteurs d'activité qui répondent à des besoins concrets du territoire tout en constituant de véritables supports d'insertion professionnelle.

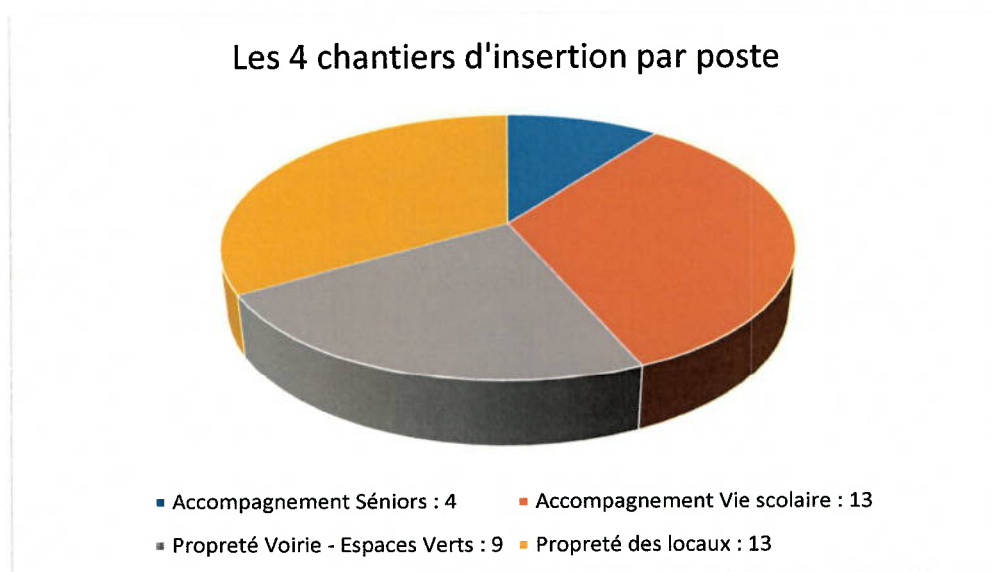
Le secteur « accompagnement à la vie scolaire » regroupe 13 postes, mobilisés au sein d'établissements scolaires du territoire, allant de l'école maternelle au lycée

professionnel. Ces postes contribuent à améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves tout en offrant aux agents une première expérience professionnelle structurante, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'administratif et de la relation aux publics.

Le secteur « accompagnement des séniors », composé de 4 postes, illustre pleinement la dimension sociale et solidaire de l'action du CCAS. Les missions exercées - secrétariat, service en foyer, transport - participent directement au maintien du lien social et à la qualité de vie des personnes âgées, tout en permettant aux salariés de développer des compétences humaines et professionnelles particulièrement valorisées.

Le secteur « cadre de vie », avec 9 postes, intervient sur l'entretien de la voirie et des espaces verts. Au-delà de l'acquisition de savoir-faire techniques, ces missions contribuent à l'amélioration du cadre de vie des habitants et à l'attractivité de la commune, rendant visible et concrète l'utilité sociale de l'ACI.

Enfin, le secteur « entretien des locaux », qui représente 13 postes, intervient dans des structures variées, dont un EHPAD et des services de restauration collective. Ces fonctions, essentielles au bon fonctionnement des équipements publics, permettent aux agents d'acquérir rigueur, autonomie et professionnalisme dans des environnements exigeants.

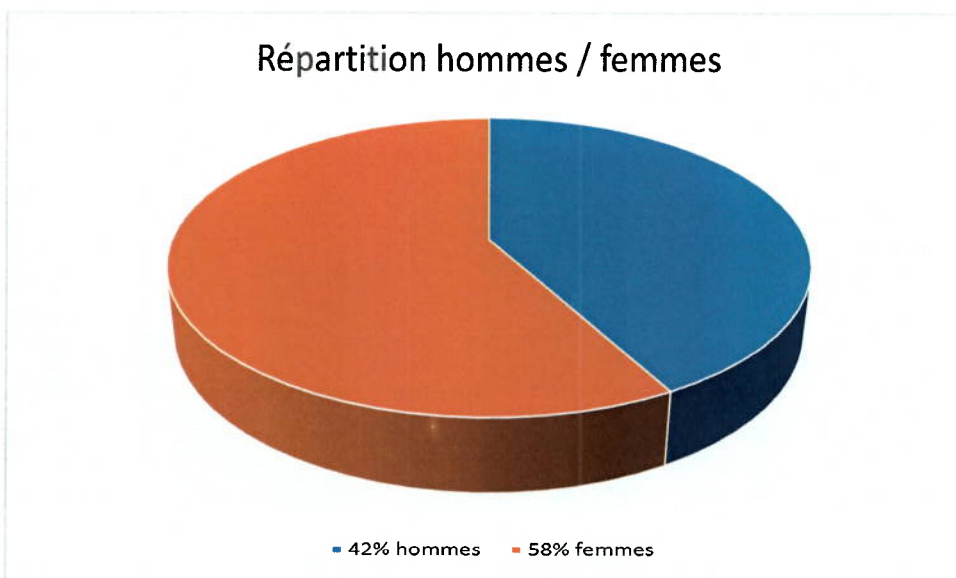


Le CCAS propose des contrats d'une durée de 4 à 6 mois, modulés entre 24h, 26h et 30h hebdomadaires, afin de s'adapter au plus près des capacités et des contraintes des bénéficiaires. Cette souplesse constitue un levier important pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de publics parfois éloignés du marché du travail. À titre exceptionnel, et lorsque le projet professionnel le justifie, le dernier contrat peut être porté à 35 heures afin de faciliter la transition vers l'emploi durable.

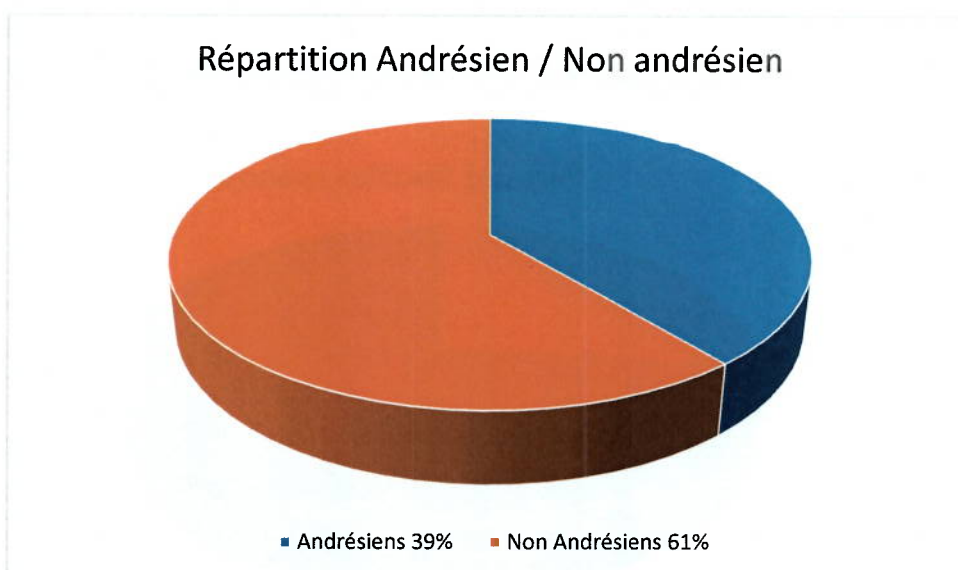
Au-delà de l'emploi, l'ACI du CCAS se distingue par la qualité de son accompagnement individualisé. Chaque parcours est construit en tenant compte du profil, des freins et

des objectifs de la personne, dans une logique de progression et de sécurisation des trajectoires professionnelles.

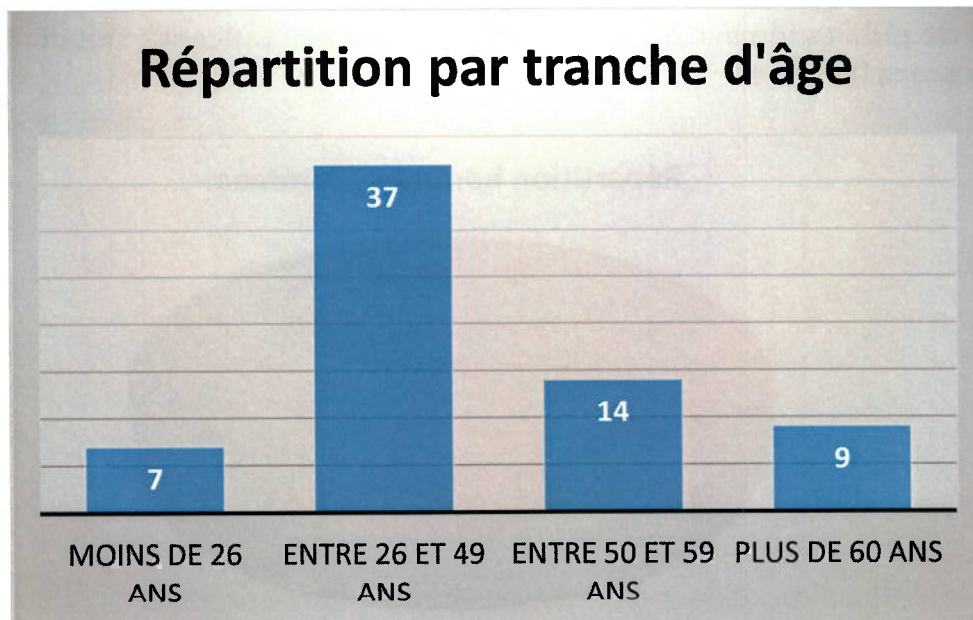
Sur l'année 2025, 67 personnes ont été accompagnées au sein de l'ACI, dont 39 femmes et 28 hommes. La part de femmes atteint ainsi 58 %, un niveau nettement supérieur à l'objectif fixé à 40 %. Ce résultat témoigne de la capacité du CCAS à favoriser l'accès à l'emploi de publics féminins, souvent plus exposés à la précarité, notamment en raison de contraintes familiales.



Par ailleurs, 39 % des salariés accompagnés sont des habitants de la commune, ce qui souligne l'ancrage territorial du dispositif et sa contribution directe à la cohésion sociale locale.

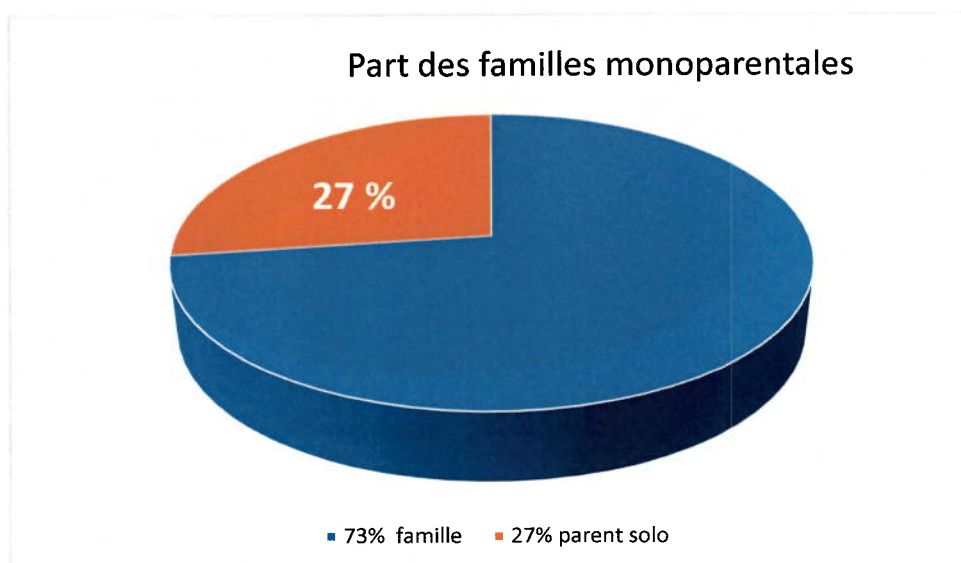


L'ACI se caractérise également par une forte mobilisation en direction des publics seniors : 35 % des bénéficiaires ont plus de 50 ans. Dans un contexte où ce public rencontre des difficultés spécifiques d'accès à l'emploi, le CCAS affirme ainsi une orientation volontariste, notamment à travers la signature d'un second contrat inclusion seniors en 2025.



Les situations sociales des bénéficiaires à l'entrée dans le dispositif témoignent de la pertinence de l'action du CCAS : 25 personnes percevaient le RSA, 4 l'allocation de solidarité spécifique et 1 l'allocation aux adultes handicapés. Par ailleurs, 27 % des salariés étaient des parents isolés, confrontés à des enjeux importants de conciliation entre vie familiale et insertion professionnelle.

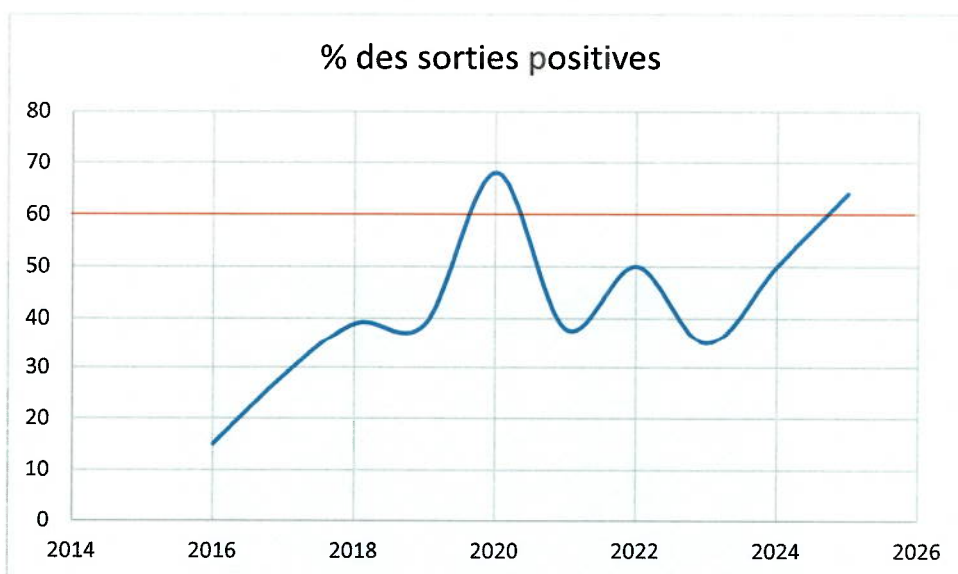
L'accompagnement proposé ne se limite pas à l'emploi : il prend en compte l'ensemble des difficultés sociales rencontrées. Ainsi, 10 salariés andrésiens ont nécessité un accompagnement renforcé, incluant un passage en commission secours, illustrant le rôle essentiel du CCAS dans la prévention et la gestion des situations de fragilité.



Les sorties de l'ACI :

Enfin, les résultats en matière de sorties vers l'emploi ou la formation confirment l'efficacité du dispositif. En 2025, 18 sorties dynamiques ont été enregistrées sur 28 sorties, soit un taux de 64 %. Ce résultat dépasse l'objectif fixé par la DREETS (60 %) et marque une progression significative par rapport à 2024 (50 %).

Cette évolution positive traduit l'engagement des équipes, la qualité de l'accompagnement proposé et la pertinence des supports d'activité. Elle illustre également la capacité du CCAS à inscrire son action dans une démarche d'amélioration continue, au service de l'insertion durable des publics accompagnés.



Focus usager - Valorisation de parcours et insertion professionnelle

Monsieur D., 58 ans et reconnu RQTH, a terminé en septembre 2025 son parcours comme agent d'entretien au sein du CCAS, après 4 ans et demi d'activité.

Très attaché à son travail et confronté à des contraintes liées à sa santé et à son âge, il rêvait de travailler dans le secteur des piscines. Grâce à l'accompagnement du CCAS, sa candidature a été envoyée pour un poste à la piscine Marx Dormoy (Ville de Lille), et il a commencé son premier contrat en octobre 2025, renouvelé jusqu'au 31 décembre.

Son engagement, sa disponibilité et sa capacité à accepter des missions tardives ou le week-end illustrent la réussite de ce parcours de valorisation professionnelle et son insertion réussie dans un nouvel environnement de travail.

Focus usager - Valorisation de parcours et insertion durable

Monsieur B., 54 ans, a terminé en juin 2025 son parcours de 2 ans comme agent d'entretien de la voirie, après une carrière essentiellement en CDD.

Son objectif était de trouver un emploi stable dans les espaces verts, la voirie ou la peinture. Grâce à l'accompagnement du CCAS, sa candidature a été transmise pour un poste d'agent de voirie à la Ville de Marcq-en-Baroeul.

Il a commencé son CDD en juillet 2025, renouvelé par la suite, et a récemment été titularisé comme fonctionnaire stagiaire, illustrant une insertion durable et la réussite de son parcours de valorisation professionnelle.

Focus usager - Valorisation de parcours et qualification professionnelle

Monsieur B., 33 ans, a travaillé comme agent d'entretien des espaces verts depuis juillet 2024, après un parcours de vie très difficile, incluant plusieurs années de rue.

Passionné par les espaces verts depuis son adolescence, il a suivi en mars 2025 une formation qualifiante pour obtenir le Titre Professionnel « Ouvrier du paysage », formation qu'il a achevée en novembre 2025 en parallèle de son dernier contrat.

Grâce à ce parcours, Monsieur B. a obtenu son titre professionnel, son code de la route et termine actuellement ses leçons de conduite, lui permettant de s'insérer durablement sur le marché du travail.



III - L'INFORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT

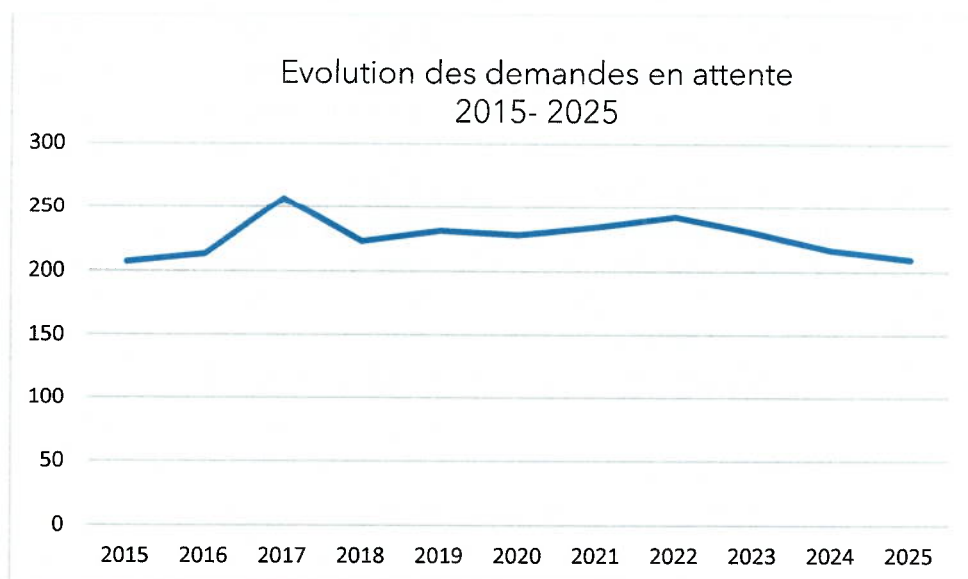
Au 1er janvier 2025, la Ville de Saint-André-lez-Lille dispose de 1 637 logements sociaux répartis entre 11 bailleurs, contre 1 518 en 2024. Cette progression significative témoigne d'une dynamique de développement soutenue, permettant d'atteindre un taux de logement locatif social de 25,23 %. Ce niveau confirme l'engagement de la commune en faveur de l'accès au logement pour tous et de la mixité sociale.

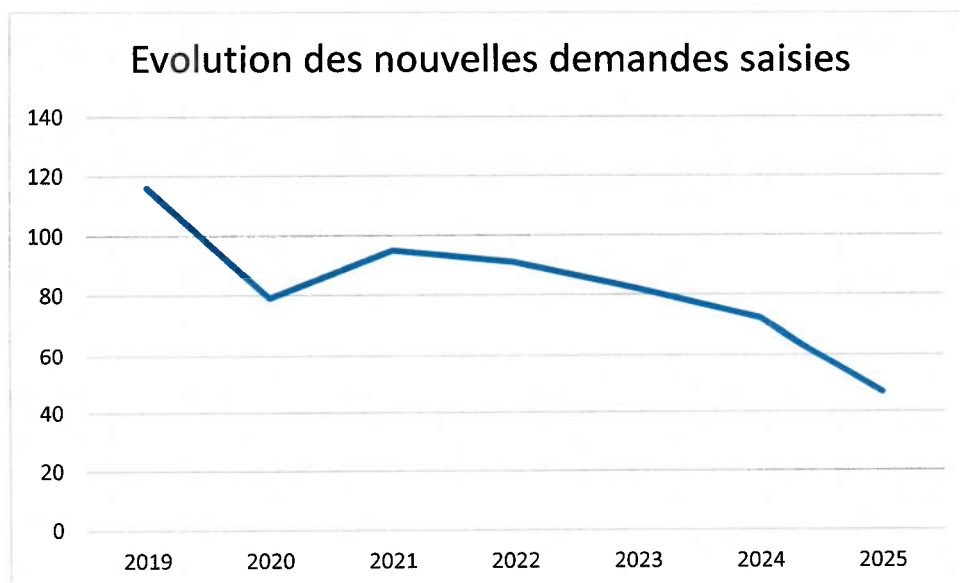
Dans ce contexte, le CCAS joue un rôle central d'accueil, d'information et d'accompagnement des publics, en articulation étroite avec les partenaires institutionnels et les bailleurs sociaux.

A/ UNE DEMANDE DE LOGEMENT PARTICULIEREMENT SOUTENUE

La pression sur le logement social reste très élevée, avec 5 397 demandeurs enregistrés sur la commune. Parmi eux, 209 personnes sont actuellement connues et accompagnées par les services municipaux, ce qui illustre l'importance du rôle de proximité assuré par le CCAS dans le suivi des situations les plus sensibles.

En tant que centre d'enregistrement de la demande unique via le Système National d'Enregistrement (SNE), le CCAS contribue activement à la simplification des démarches administratives. En 2025, 47 nouvelles demandes ont ainsi été directement saisies par ses services, garantissant un accompagnement de qualité et une sécurisation des parcours des demandeurs.





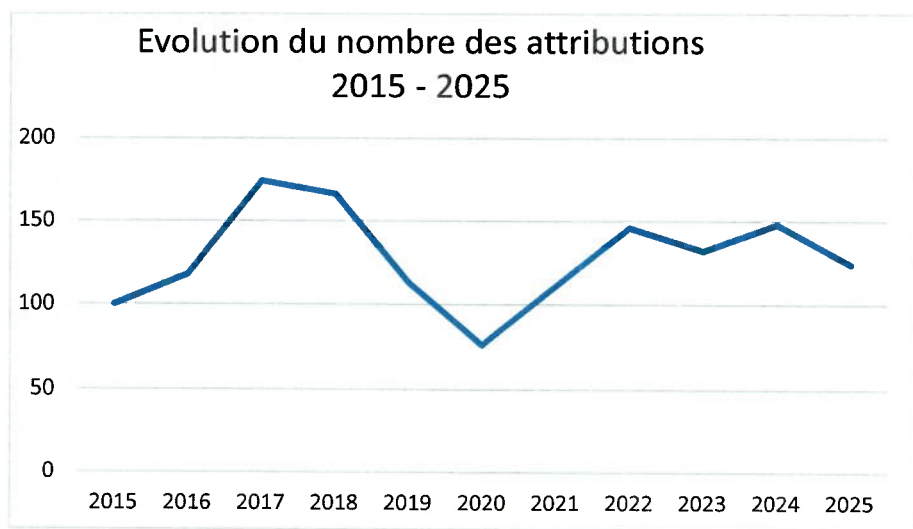
B/ UNE MOBILISATION ACTIVE EN FAVEUR DES RELOGEMENTS

Au cours de l'année 2025, 124 logements ont été attribués sur la commune, dont 42 logements neufs livrés dans le cadre de l'opération Quai 22 (CDC Habitat). Cette opération structurante, proposant une diversité de typologies (du T2 au T5), participe à l'adaptation de l'offre aux besoins des ménages.

L'action du CCAS et de ses partenaires a permis de porter une attention particulière aux publics prioritaires :

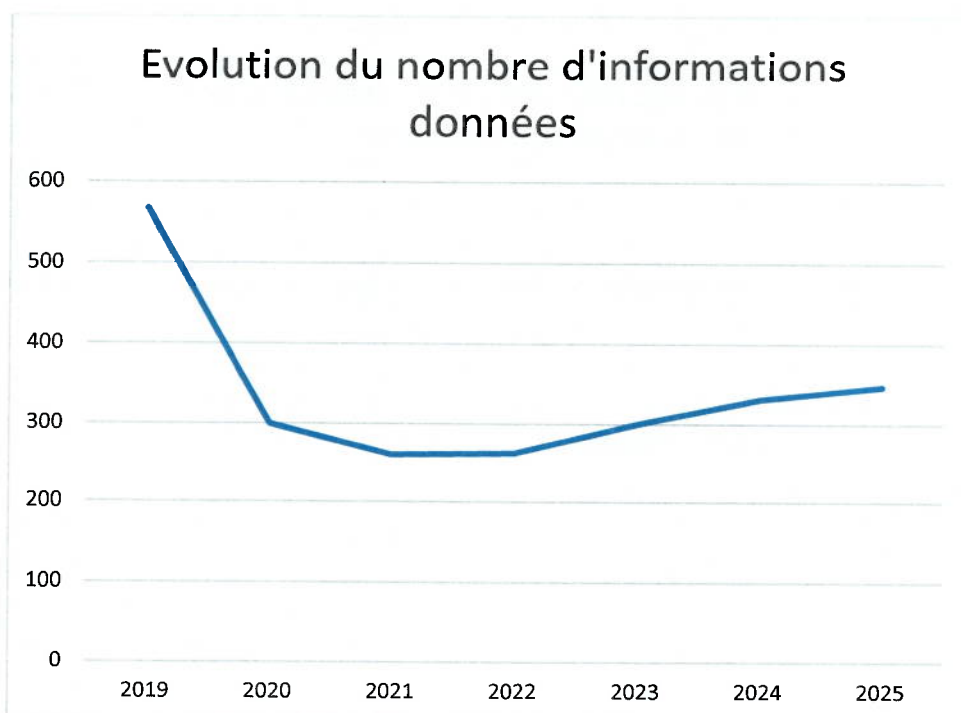
- 19 logements ont été attribués à des ménages relevant de publics prioritaires,
- 53 demandeurs suivis par les services ont pu être relogés, illustrant l'impact concret de l'accompagnement social dans l'accès au logement,
- 5 mutations ont été réalisées, facilitant des parcours résidentiels plus adaptés,
- 20 logements ont été attribués à des demandeurs cotisants,
- 3 relogements ont concerné des ménages inscrits dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU).

Ces résultats traduisent une mobilisation efficace des acteurs locaux et la capacité du CCAS à faire le lien entre les besoins des habitants et les opportunités de logement.

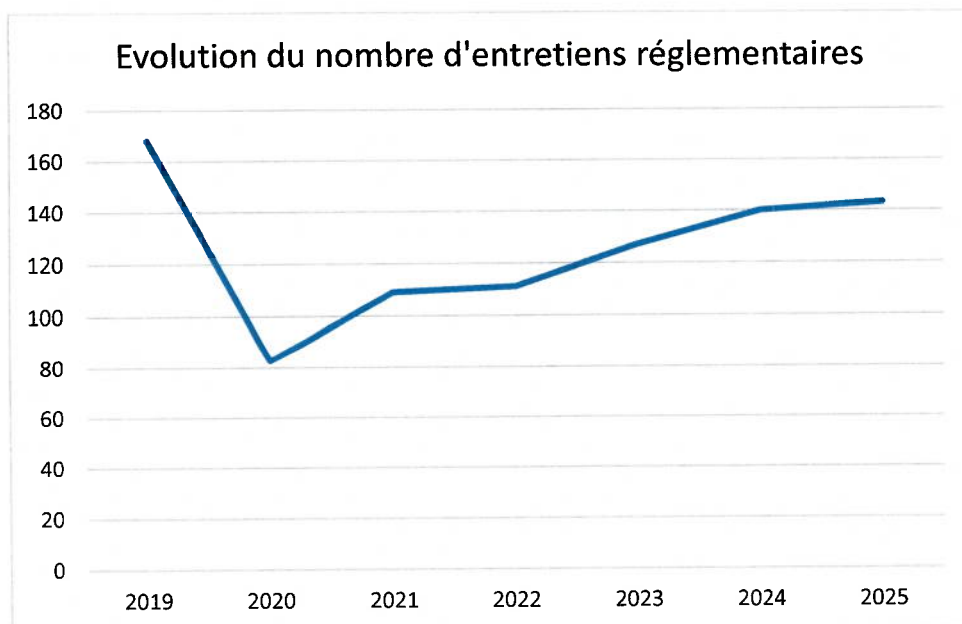


C/ UN ACCUEIL RENFORCE ET UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE

Le service logement du CCAS constitue un point d'entrée essentiel pour les habitants. En 2025, 347 personnes ont été reçues pour des demandes d'information générale, témoignant de l'importance du besoin d'orientation et de conseil.



Par ailleurs, 143 entretiens individuels réglementaires ont été réalisés. Ces temps d'échange approfondis permettent de garantir un traitement équitable des demandes, d'identifier les situations prioritaires et d'apporter un appui personnalisé aux ménages. S'ils ne garantissent pas un relogement, ils constituent néanmoins un levier essentiel pour sécuriser les démarches et mieux orienter les demandeurs.

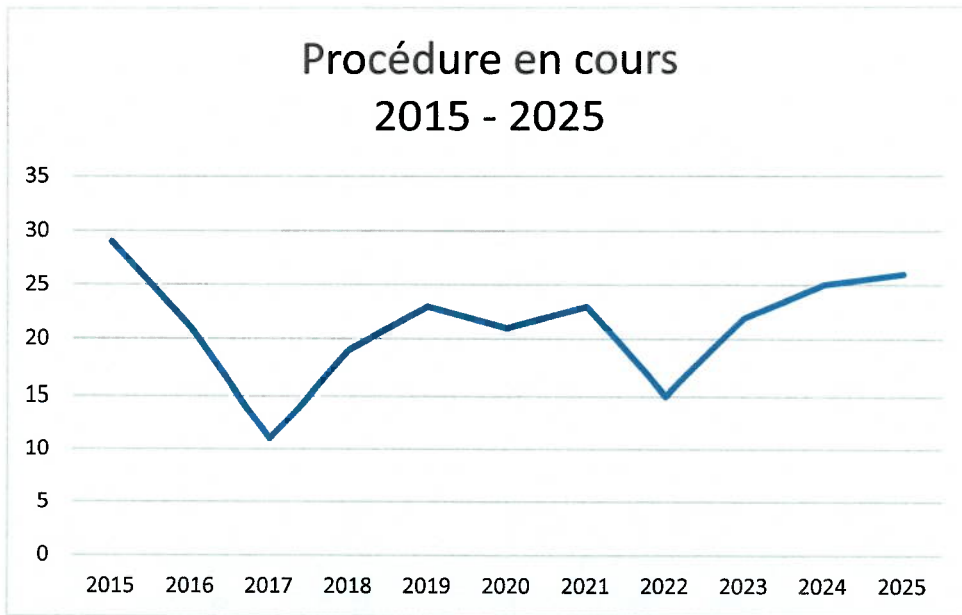


D/ UNE ACTION DETERMINANTE EN MATIERE DE PREVENTION DES EXPULSIONS

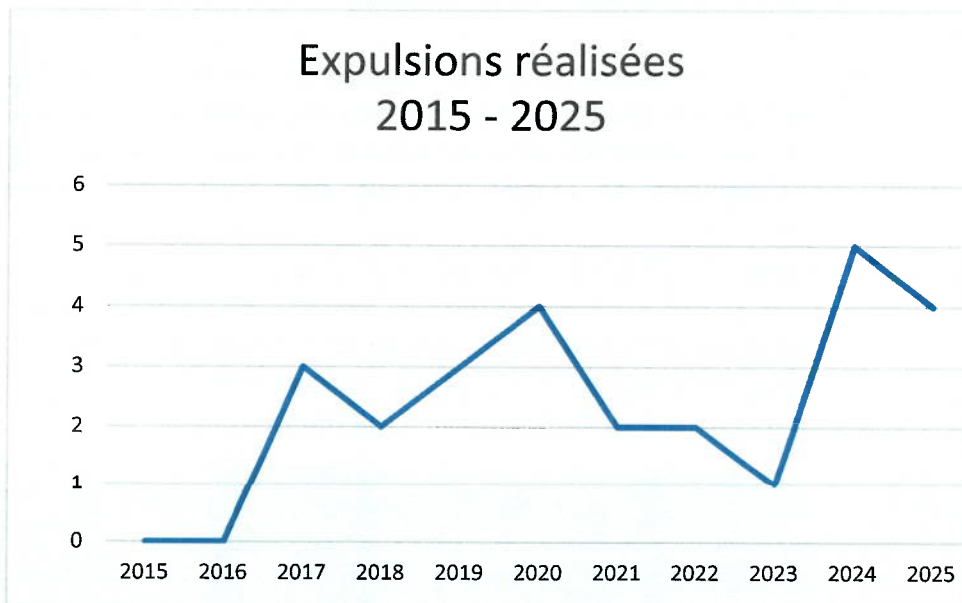
La prévention des expulsions constitue un axe majeur de l'intervention du CCAS. En lien étroit avec les bailleurs sociaux, le service logement propose un accompagnement aux locataires rencontrant des difficultés de paiement, dans une logique d'anticipation et de maintien dans le logement.

En 2025 :

- 47 familles ont bénéficié d'un accompagnement pour des situations d'impayés.
- 26 personnes ont été reçues dans le cadre d'enquêtes liées à des procédures d'assignation.



- 9 locataires ont reçu un commandement de quitter les lieux,
- 4 demandes de concours de la force publique ont été transmises à la Préfecture.



Ces éléments soulignent à la fois la réalité des fragilités économiques rencontrées par certains ménages et le rôle essentiel du CCAS pour prévenir les ruptures de parcours résidentiel, en mobilisant des solutions adaptées et en maintenant le dialogue avec les partenaires.

Focus usager - Maintien dans le logement et accompagnement budgétaire

Monsieur, locataire d'un logement social et bénéficiaire de l'allocation chômage, a été accompagné par le CCAS en 2025 face à des difficultés financières et une suspension de son APL.

Le service logement a assuré le relais avec le bailleur, organisé des points réguliers avec Monsieur et l'a soutenu dans les démarches auprès de la CAF et pour une demande de FSL. Grâce à cette coordination, les paiements ont été régularisés, une aide financière a été accordée et un plan d'apurement adapté a été mis en place.

Monsieur a ensuite été orienté vers l'ABEJ pour un suivi durable dans la gestion budgétaire et le maintien de son logement, illustrant l'accompagnement global et préventif du CCAS.

E/ L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS PRIORITAIRES

Le CCAS intervient également dans la reconnaissance des situations prioritaires, en constituant des dossiers permettant de mobiliser des dispositifs spécifiques :

- 5 dossiers ont été déposés dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD),
- Aucun dossier DALO n'a été constitué en 2025.

Par ailleurs, la Préfecture a sollicité la commune pour le relogement de 11 familles relevant du droit au logement opposable (DALO), ce qui témoigne des enjeux forts en matière d'accès au logement pour les publics les plus fragiles.

Focus usager - Accompagnement au logement pour public prioritaire

Madame, victime de violences au sein de son foyer et sans ressources, a été accompagnée par le CCAS dès fin 2024 pour sécuriser son hébergement et ses droits sociaux.

Grâce à un suivi régulier, à l'instruction des dossiers FSL et PDALHPD, et à la coordination avec l'association SOLFA et d'autres structures, sa situation a été stabilisée et elle a pu entrer en formation diplômante.

En partenariat avec la ville, le bailleur et la Préfecture, son dossier a été retenu en décembre 2025 pour un logement social, avec aide à l'accès et garantie de loyer accordée en janvier 2026, illustrant l'efficacité d'un accompagnement global et personnalisé du CCAS.

F/ UN SOUTIEN FINANCIER A L'ACCES ET AU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Le CCAS accompagne également les ménages dans la mobilisation du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), dispositif essentiel pour sécuriser les parcours résidentiels.

En 2025, 22 dossiers ont été constitués :

- 18 pour favoriser l'accès au logement,
- 4 pour le maintien dans le logement.

Depuis le 1er janvier 2024, les demandes sont entièrement dématérialisées via un portail mis à disposition par la Métropole Européenne de Lille (MEL). Le CCAS joue ici un rôle clé d'appui aux usagers, notamment pour les publics les plus éloignés du numérique.

G/ DES EVOLUTIONS STRUCTURANTES A VENIR

Les évolutions à venir du système d'enregistrement de la demande de logement social s'inscrivent dans une logique de simplification et d'amélioration du service rendu aux usagers. La nationalisation du numéro unique, prévue par le Code de la construction et de l'habitation, permettra à terme de déposer une seule demande valable sur l'ensemble du territoire national, contre une validité aujourd'hui limitée à l'échelle départementale.

Cette réforme, dont la mise en œuvre est envisagée à l'horizon 2027, facilitera les parcours résidentiels et limitera les démarches administratives pour les demandeurs. Elle s'accompagnera de la mise en place d'un portail national unique, tout en maintenant la possibilité d'un accueil physique.

Dans ce contexte, le CCAS continuera à jouer un rôle essentiel de proximité, en accompagnant les usagers dans ces évolutions et en veillant à maintenir un accès équitable aux droits, notamment pour les publics les plus fragiles.

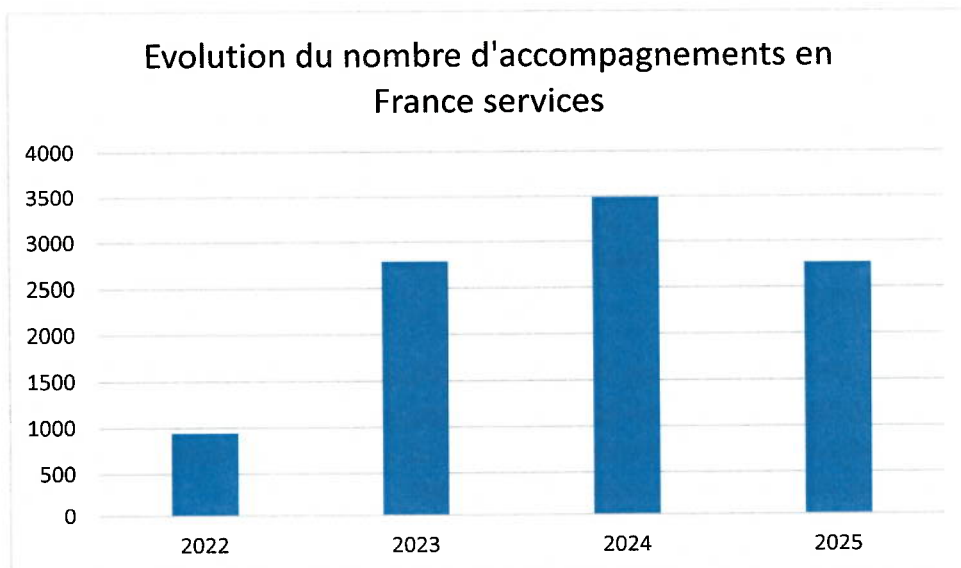
IV - LA FRANCE SERVICES ET L'ACCOMPAGNEMENT AUX DEMARCHES NUMERIQUES

La finalité de l'Espace France services est l'accompagnement de tous les usagers aux démarches numériques.

La dématérialisation ne doit pas conduire à une exclusion des personnes les plus vulnérables. Il est nécessaire de développer l'accès aux droits par le numérique.

A/ L'ESPACE FRANCE SERVICES

Depuis sa labellisation en avril 2022, l'Espace France services s'est affirmé comme un service public de proximité structurant pour la population, avec plus de 9 970 accompagnements réalisés. La montée en charge a été particulièrement significative entre 2023 et 2024, avec une progression de la fréquentation de 25 %, traduisant l'ancrage du dispositif dans le quotidien des usagers.



1) Une année 2025 placée sous le signe de la consolidation

En 2025, l'activité entre dans une phase de stabilisation et d'adaptation. Sur l'année, 2 758 accompagnements ont été réalisés, contre 3 486 en 2024 et 2 783 en 2023. Cette évolution s'explique notamment par des tensions en ressources humaines et des arrêts maladie ayant temporairement impacté la capacité d'accueil.

Pour autant, dans un souci constant de continuité du service public, l'équipe a su faire preuve d'agilité : réorganisation des plannings, priorisation des situations urgentes, maintien de l'accueil des publics fragiles et adaptation des modalités d'accompagnement. Cette capacité d'ajustement a permis de préserver la qualité du service rendu.

2) Un bouquet de services élargi et professionnalisé

Depuis le 1er janvier 2025, l'URSSAF a intégré le bouquet de services. Les conseillers ont bénéficié d'une formation spécifique au premier trimestre, préalable au déploiement des accompagnements, notamment pour les démarches liées au CESU. Cette évolution témoigne de la montée en compétence continue de l'équipe.

Les dispositifs portés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), tels que MaPrimeRénov' et MaPrimeAdapt', ainsi que l'accompagnement au Chèque énergie, demeurent intégrés à l'offre. Toutefois, les ajustements nationaux intervenus sur certaines périodes, notamment concernant MaPrimeRénov' dans un contexte de contraintes budgétaires, ont eu un impact sur le volume et la nature des demandes traitées.

Par ailleurs, depuis la labellisation, les permanences de la CAF ont été réorganisées au sein de l'Espace France services, répondant à une attente forte des habitants quant au retour de permanences de proximité, notamment pour la CAF et la CPAM, ainsi qu'à un besoin croissant d'accompagnement aux démarches numériques assuré par les conseillers France services et le conseiller numérique.

3) Un renforcement des partenariats locaux

La dynamique partenariale s'est consolidée. Depuis le 1er septembre 2024, les Finances publiques assurent un accueil fiscal de proximité au sein des locaux, selon un rythme hebdomadaire pendant les campagnes déclaratives et d'avis. Une fréquence mensuelle hors campagne semblerait adaptée à l'activité constatée.

Depuis décembre 2024, une convention avec la Métropole européenne de Lille (MEL) permet l'accueil de trois services : le Fonds de solidarité logement (FSL), Amélio (France Rénov') et MobiliMel.

L'activité de l'Espace France services est principalement soutenue par les permanences du Fonds de solidarité logement (FSL), les orientations étant fréquemment réalisées en lien avec les travailleurs sociaux du CCAS afin d'assurer un accompagnement cohérent et adapté aux situations des usagers.

Les dispositifs MobiliMel et Amélio suscitent un intérêt plus limité, les besoins exprimés portant davantage sur des aides financières à la mobilité individuelle que sur l'information relative aux transports en commun ou à la rénovation énergétique.

En 2025, 3 usagers ont été reçus dans le cadre du dispositif MobiliMel, tandis que 10 usagers ont bénéficié d'un accompagnement via le dispositif Amélio. Ces chiffres reflètent une utilisation ciblée et ponctuelle de ces dispositifs, qui complètent l'offre globale de services de proximité et permettent d'orienter les usagers vers les aides les plus adaptées à leurs besoins.

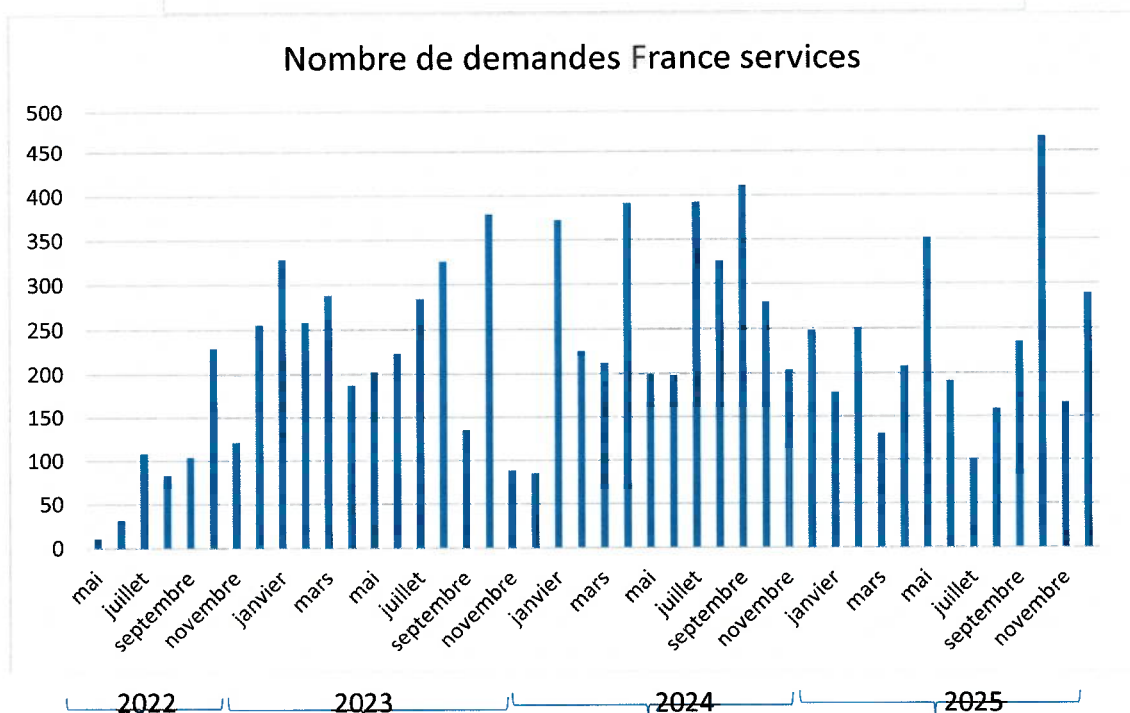
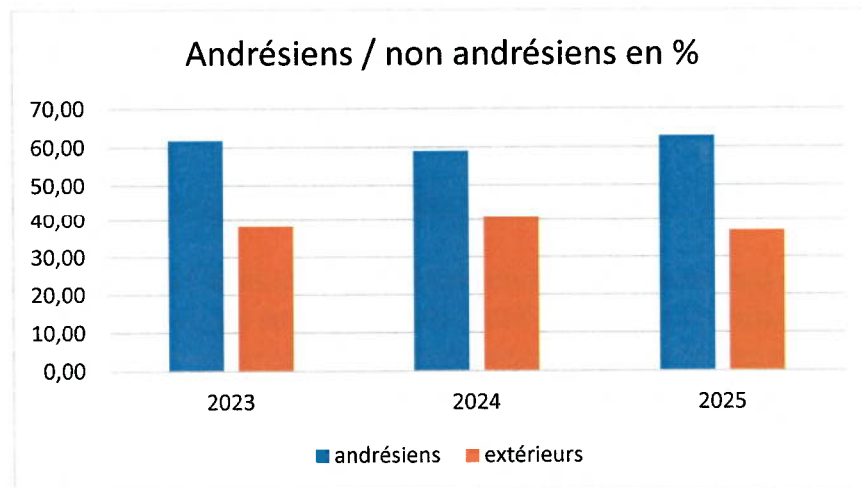
L'Espace accueille également ponctuellement des opérations de job dating organisées par France Travail, contribuant à l'animation du territoire.

4) Un service universel, complémentaire de l'action du CCAS

L'Espace France services se distingue par son accessibilité universelle. Contrairement au CCAS, dont l'intervention relève d'une compétence territoriale limitée aux administrés de la commune, France services est ouverte gratuitement à tout usager, sans condition de domiciliation.

En 2025, cette ouverture se traduit concrètement dans la typologie du public accueilli :

- 63 % des usagers sont andrésiens ;
- 37 % résident hors commune, majoritairement dans les villes limitrophes telles que Marquette-lez-Lille, La Madeleine et Lambersart.



Ces données confirment le rôle structurant de l'Espace France services à l'échelle du bassin de vie. Il constitue un guichet administratif de proximité dépassant le strict périmètre communal et participe au maillage territorial de l'accès aux droits.

Cette complémentarité avec le CCAS renforce la cohérence de l'offre locale :

- Le CCAS agit prioritairement dans le cadre de ses compétences sociales territorialisées ;
- France services intervient comme un point d'entrée généraliste et universel pour l'ensemble des démarches administratives nationales.

Ainsi, au-delà de son impact local, l'Espace France services contribue pleinement à l'égal accès au service public pour l'ensemble des habitants du territoire élargi.

5) La typologie des demandes et l'organisation de l'accueil

L'activité de l'Espace France services est principalement marquée par des sollicitations relevant de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de la CARSAT, ces deux organismes concentrant la majorité des accompagnements réalisés en 2025.

Les conseillers assurent un accueil en flux pour la plupart des démarches, garantissant souplesse et réactivité pour tout type de demande administrative. Cette organisation permet de répondre efficacement aux besoins courants des usagers.

Toutefois, les dossiers de demande de retraite, plus complexes et nécessitant un accompagnement individualisé approfondi (constitution du dossier, vérification des relevés de carrière, simulation, dépôt en ligne), requièrent un temps de traitement plus long. Afin de garantir un accompagnement de qualité, ces situations sont prises en charge exclusivement sur rendez-vous.

Deux demi-journées hebdomadaires sont ainsi spécifiquement dédiées aux rendez-vous retraite, traduisant l'adaptation de l'organisation à l'évolution des besoins, marquée en 2025 par une hausse significative de ces demandes.

Outre la CAF et la CARSAT, les autres sollicitations concernent principalement :

- Les pré-demandes de cartes nationales d'identité et de passeports ;
- Les demandes liées aux certificats d'immatriculation (cartes grises) ;
- Les démarches de réactualisation de situation administrative ;
- Les démarches liées aux impôts,
- Ainsi que diverses demandes liées aux droits sociaux.

Cette organisation différenciée (flux libre et rendez-vous ciblés) permet de concilier accessibilité immédiate du service et accompagnement renforcé pour les démarches les plus techniques, dans un souci constant d'efficacité et de qualité du service rendu aux usagers.

B/ LE POINT JUSTICE

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le Point Justice a intégré les locaux communs au CCAS et à la France services. Des permanences d'avocat, notaire, commissaire de justice, conciliateur, médiateur, de l'Association d'aide aux victimes, de l'ADIL, du service social de la CARSAT sont proposées.

Sur 2024, ont été réalisés 204 rendez-vous avec les professionnels du droit :

1) L'avocat

Dans le cadre de l'accès au droit, des permanences d'avocat sont organisées mensuellement au sein du CCAS / Espace France services. Les avocats intervenants sont désignés par l'Ordre des avocats et assurent une permanence le quatrième vendredi après-midi de chaque mois.

Les rendez-vous sont pris directement à l'accueil, garantissant un accès simple et gratuit à une première information juridique pour les administrés.

En 2025, 48 rendez-vous ont été réalisés sur 11 permanences avec les avocats de l'Ordre, principalement sur des thématiques relevant du droit de la famille (séparation, autorité parentale) et, dans une moindre mesure, du droit civil et des litiges du quotidien.

À cela s'ajoute l'accueil des permanences d'une avocate de la Ville, qui a assuré 21 permanences (deux par mois) et réalisé 84 rendez-vous. Parmi ces consultations, 10 rendez-vous ont été des suivis réguliers, essentiellement en droit de la famille, portant sur la séparation, le divorce, l'autorité parentale et les successions.

Ces permanences répondent à un besoin réel d'information et d'accompagnement juridique de proximité. Elles permettent aux usagers de bénéficier d'un premier éclairage sur leur situation, d'être orientés vers les démarches adaptées et, si nécessaire, de poursuivre un suivi personnalisé avec le professionnel.

Il est à noter que, comme pour l'ensemble des permanences, un nombre significatif d'usagers prend rendez-vous sans se présenter et sans prévenir, ce qui impacte l'organisation et mobilise le temps des professionnels.

2) Le Notaire

Dans le cadre du renforcement de l'accès au droit, des permanences notariales sont organisées au sein du CCAS / Espace France services. Les notaires intervenants sont désignés par la Chambre interdépartementale des notaires du Nord-Pas-de-Calais et assurent une permanence le deuxième jeudi après-midi de chaque mois.

Les rendez-vous sont pris directement à l'accueil, permettant aux administrés de bénéficier gratuitement d'une première information juridique et d'un éclairage personnalisé sur leur situation.

En 2025, 37 rendez-vous ont été réalisés sur 9 permanences.

Les consultations ont principalement porté sur :

- Le droit de la famille ;
- Les successions ;
- Les questions liées au logement.

Ces permanences répondent à des problématiques patrimoniales et familiales souvent complexes, pour lesquelles un premier niveau de conseil permet d'orienter utilement les usagers, de sécuriser leurs démarches et, le cas échéant, de prévenir des contentieux ultérieurs.

Elles participent ainsi pleinement à la politique locale d'accès au droit et à l'accompagnement juridique de proximité proposé par la collectivité.

3) Le Commissaire de Justice

Dans le cadre de la politique d'accès au droit, des permanences de commissaire de justice (anciennement huissier de justice) sont proposées au sein du CCAS / Espace France services.

Les professionnels sont désignés par la Chambre régionale des commissaires de justice près la Cour d'appel de Douai et assurent une permanence le deuxième lundi après-midi tous les deux mois.

Les rendez-vous sont pris directement à l'accueil, permettant aux administrés de bénéficier gratuitement d'une information sur leurs droits et obligations, notamment en matière de recouvrement de créances, de constats, d'exécution de décisions de justice ou de baux d'habitation.

En 2025, aucun rendez-vous n'a été sollicité sur les créneaux proposés.

Cette absence de demande peut s'expliquer par une méconnaissance du rôle du commissaire de justice ou par une orientation directe des usagers vers les études locales. Une réflexion pourrait être engagée sur la communication autour de cette permanence afin d'en évaluer l'opportunité ou d'adapter son format aux besoins identifiés.

4) La conciliation de justice

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole dont la mission est de favoriser le règlement amiable des litiges du quotidien afin d'éviter le recours à une procédure judiciaire. Son intervention est gratuite pour les usagers.

Il est compétent pour traiter certains litiges civils, notamment les troubles de voisinage, les différends entre propriétaires et locataires ou les litiges liés à la consommation. En revanche, il n'intervient pas en matière pénale, dans les affaires relatives à l'état des personnes ou au droit de la famille, ni dans les litiges opposant un administré à l'administration.

L'année 2025 a été marquée par une organisation transitoire. Un intérim a été assuré de janvier à avril, avec des permanences organisées deux mardis après-midi par mois.

Le nouveau conciliateur a repris ses fonctions en décembre 2025, permettant la reprise d'une permanence locale en fin d'année.

Au total, sur l'année 2025, 28 rendez-vous ont été réalisés sur 9 permanences. Les demandes ont principalement concerné :

- Le droit du logement ;
- Les litiges liés à la consommation.

Les rendez-vous sont pris directement à l'accueil, garantissant un accès simple et de proximité pour les administrés.

Entre mai et novembre 2025, en l'absence de permanence sur la commune, les demandeurs ont été réorientés vers la commune de Wambrechies afin d'assurer la continuité du service.

La reprise des permanences en décembre 2025 permet ainsi de réinstaller durablement un service de conciliation de proximité, répondant aux besoins des habitants en matière de règlement amiable des litiges.

5) Le délégué du défenseur des droits

Dans le cadre de l'accès aux droits et de la protection des libertés individuelles, des permanences du Délégué du Défenseur des droits sont organisées au sein du CCAS / Espace France services.

Les missions du délégué consistent à écouter les usagers, les informer sur leurs droits, les orienter vers les structures compétentes, rechercher un règlement amiable des différends ou transmettre le dossier au siège du Défenseur des droits lorsque la situation le nécessite.

Son champ d'intervention porte notamment sur :

- Les droits des usagers des services publics ;
- La protection de l'intérêt supérieur et des droits de l'enfant ;

- La lutte contre les discriminations.

Les rendez-vous sont pris directement à l'accueil du CCAS / Espace France services.

En 2025, le délégué du Défenseur des droits, a assuré 14 permanences (deux vendredis matin par mois) et réalisé 52 rendez-vous.

L'analyse des sollicitations fait apparaître une prédominance marquée du droit des étrangers, représentant 63 % des demandes. Les situations concernent principalement des difficultés administratives, des incompréhensions liées aux procédures ou des contestations relatives aux décisions préfectorales.

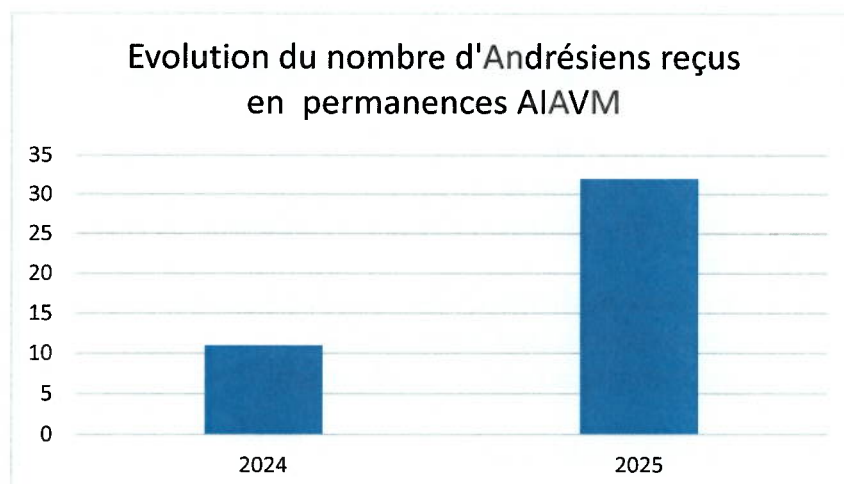
Il convient de rappeler que les conseillers France services ont reçu des directives de la préfecture les invitant à ne pas instruire les demandes de titre de séjour, malgré un volume important de sollicitations sur cette thématique. Dans ce contexte, la permanence du Délégué du Défenseur des droits constitue un relais essentiel pour orienter et accompagner les usagers confrontés à ces problématiques.

Ces permanences jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès effectif aux droits, en particulier pour des publics fragilisés par la complexité administrative ou par des situations de vulnérabilité.

6) L'Association d'Aide aux victimes (AIAVM)

En 2025, l'AIAVM dans ses diverses permanences aura reçu 32 andrésien(es) pour les infractions suivantes :

- Violences intra familiales : 24
- Vol, escroquerie : 4
- Viol, agression sexuelle : 1
- Violences volontaires : 1
- Harcèlement, menaces : 1
- Autres atteintes aux personnes : 1



Un total de 102 entretiens a été mené au bénéfice des habitants de Saint-André

20 victimes ont été reçues dans la permanence tenue à Saint-André pour un total de 21 entretiens

9 andrésien(e)s auront bénéficié également d'un soutien par les psychologues de l'AIAMM pour un total de 31 entretiens.

Les permanences ont été tenues sur rendez-vous, les 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 9h30 à 11h30.

7) L'Agence départementale d'information sur le logement (Adil)

En 2025, l'ADIL a accompagné les habitants de Saint-André en matière de logement à travers 89 consultations juridiques, financières et fiscales. Ces consultations se sont réparties de la manière suivante :

- Par téléphone : 68 consultations
- En présentiel : 15 consultations, soit dans les locaux de l'ADIL, soit lors des permanences organisées à l'Espace France services.

Les permanences se tiennent mensuellement, sur rendez-vous, le 3^e vendredi matin du mois, permettant d'accueillir en moyenne 3 personnes par séance. En 2025, 10 permanences ont été assurées, représentant 22 consultations, dont 20 pour des personnes consultant pour la première fois.

Profil des usagers :

- 70 % de femmes
- Tous les âges sont représentés, avec une majorité (66 %) dans la tranche 30-49 ans
- 71 % sont salariés, principalement dans le secteur privé, et 11 % sont retraités
- La majorité des consultations concernent des locataires (56 % dans le parc privé) et 26 % des propriétaires andrésiens

Thématiques abordées :

La grande majorité des consultations portent sur les rapports locatifs, majoritairement pour des logements privés de droit commun (84 % des situations).

Les principaux sujets traités sont :

- Accès au logement et mise en location
- Forme et contenu du contrat de location et annexes (état des lieux, diagnostics réglementaires)
- Entrée dans les lieux et droits et devoirs des parties
- Évènements impactant le bail et fin de bail
- Entretien et réparations au sein du logement

Les questions les plus fréquentes sont :

- Rapports locatifs : 30 %

- Exécution des obligations (notamment celles du bailleur) : 25 %
- Loyer et charges : 18 %
- Mal-logement, principalement lié à l'état du logement et à la procédure à suivre

Focus sur les permanences France services :

- Consultations par thématique : rapports locatifs (56 %), copropriété (16 %), acquisition (16 %)
- Profil des usagers : 13 locataires du secteur privé, 5 propriétaires occupants, 4 propriétaires bailleurs
- Statut socio-professionnel : 63 % salariés, 6 bénéficiaires de prestations sociales de la CAF

En résumé, l'ADIL constitue un partenaire clé du CCAS pour l'accompagnement des habitants de Saint-André dans leurs démarches liées au logement, en particulier pour les questions juridiques et administratives touchant les locataires du parc privé.

8) L'assistante sociale de la CPAM CARSAT

Le service social de la CPAM / CARSAT est compétent pour accompagner les salariés en arrêt de travail dont l'état de santé rend difficile le retour à l'emploi, en proposant un suivi personnalisé et des solutions adaptées à leur situation.

Jusqu'à récemment, ce service assurait des permanences dans les locaux du CCAS / Espace France services, facilitant l'accès direct des usagers aux conseils et à l'orientation professionnelle.

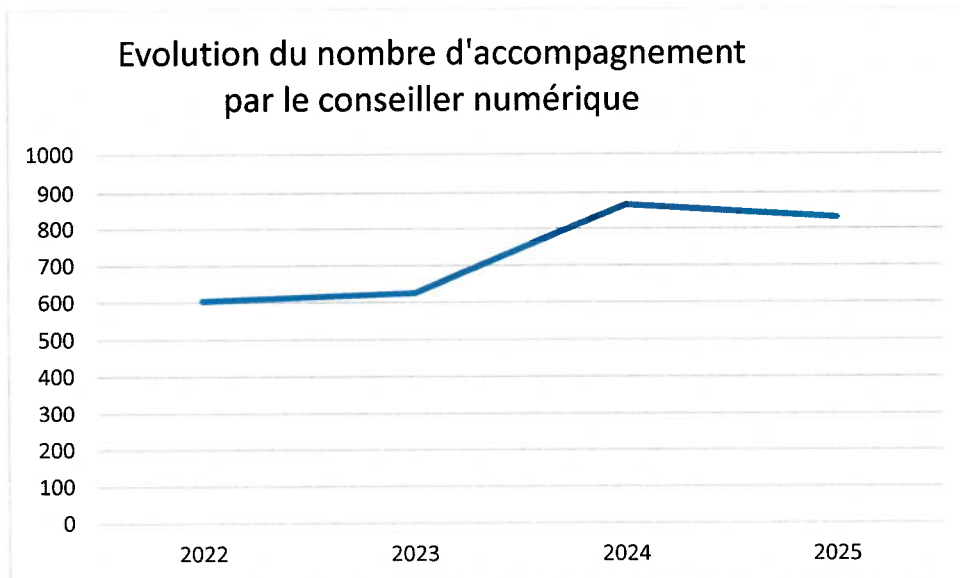
En 2025, ces permanences ont été suspendues, en raison de l'absence de référente au sein de l'organisme. Cette suspension a eu pour conséquence une limitation de l'accompagnement direct des salariés concernés, nécessitant leur orientation vers d'autres dispositifs ou sites de proximité.

Cette situation souligne l'importance de la coordination entre partenaires institutionnels et de la disponibilité de référents dédiés pour maintenir l'accès de proximité à ce type de services spécialisés.

C/ LA LUTTE CONTRE L'ISOLEMENT NUMERIQUE ET L'ACCOMPAGNEMENT A LA MAITRISE DES OUTILS DIGITAUX

Face à la fracture numérique et à l'illectronisme, sources d'exclusion et d'isolement, le CCAS, labellisé Espace France Services, a renforcé son action en 2025 en recrutant un conseiller numérique. Cette initiative vise à rendre le numérique accessible à tous les Andrésiens, quel que soit leur âge, leur statut ou leur situation sociale.

L'activité du conseiller numérique reste stable après la forte augmentation observée en 2024. En 2025, 830 accompagnements ont été réalisés, dont 480 ateliers collectifs et 508 rendez-vous individuels.



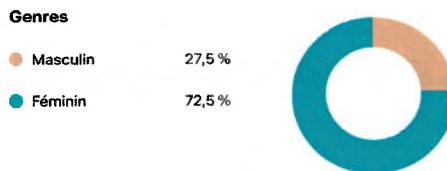
1) Les ateliers collectifs et accompagnement de proximité

Le conseiller numérique a animé 65 ateliers collectifs à thème, accueillant en moyenne 9,5 participants par séance. Parmi ces ateliers :

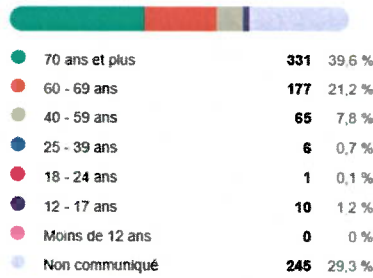
- Cafés numériques : 71 participants
- Happy Visio : 65 participants
- Ateliers thématiques : 480 participants

Ces séances ont permis de sensibiliser, former et accompagner les participants sur des usages variés du numérique, tout en favorisant les échanges et la solidarité entre usagers.

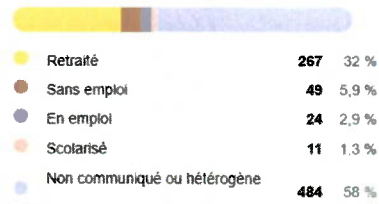
Répartitions sur 2025 par tranches d'âge, genres et statuts :



Tranches d'âge



Statuts



Canaux des accompagnements

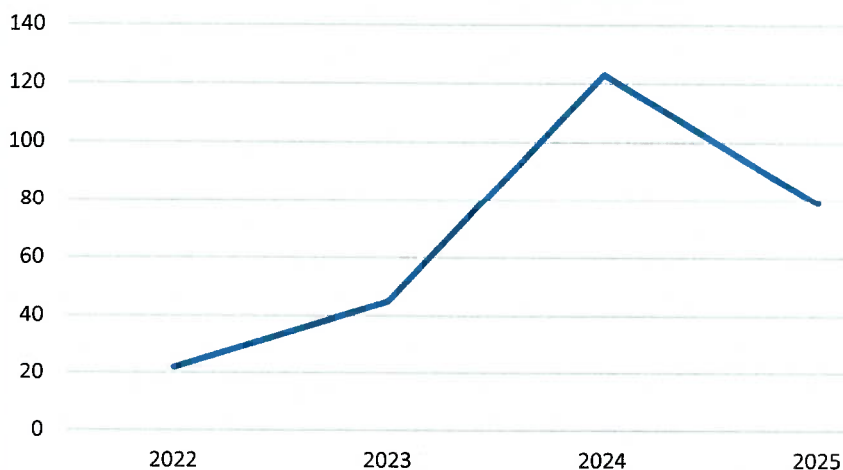


Durée des accompagnements



Parallèlement, le conseiller numérique a conduit 350 rendez-vous individuels, dont 80 visites à domicile pour les personnes non mobiles. Ces interventions à domicile, souvent ponctuelles, répondent à des difficultés pratiques comme le transport d'un ordinateur fixe ou l'accès à Internet et à l'impression.

Evolution de nombre de visites à domicile



2) Le développement des publics et communication

La communication sur les réseaux sociaux, dans le journal municipal et lors du forum des associations a permis de toucher de nouveaux bénéficiaires et de renouveler les demandes. Pour 2026, l'objectif est de diversifier les supports : Gazette des Séniors, hall de la mairie, marché, et Local Collectif Résidentiel (LCR), afin d'élargir l'accès aux services numériques.

Le CCAS a également développé ses actions en direction des familles, en lien avec la Direction des services à la famille, notamment lors de la rentrée scolaire. Ces ateliers ont facilité les démarches numériques pour les inscriptions à la cantine ou au centre de loisirs, répondant à des besoins souvent non exprimés spontanément.

3) La sensibilisation à l'innovation et aux usages responsables

En 2025, le conseiller numérique a animé une semaine dédiée à l'intelligence artificielle auprès des jeunes. Ces ateliers pratiques ont permis de découvrir le fonctionnement, les usages et les limites de l'IA, tout en développant la curiosité, l'esprit critique et la responsabilité dans l'utilisation des outils numériques.

L'action du conseiller numérique illustre l'engagement du CCAS pour un accompagnement inclusif et personnalisé. Par ses interventions collectives, individuelles et à domicile, ainsi que par des actions ciblées vers les jeunes et les familles, le CCAS contribue à réduire la fracture numérique, prévenir l'exclusion et renforcer l'autonomie des habitants dans leurs usages digitaux.

V - LES ACTIONS

EN FAVEUR DES RETRAITES ET DES PERSONNES AGEES

La Ville de Saint-André-lez-Lille s'appuie sur un pôle « Séniors et animations » particulièrement structuré, dont l'objectif est de favoriser le maintien à domicile, le bien-vieillir et la lutte contre l'isolement. À travers une offre diversifiée de services et d'actions, le CCAS accompagne au quotidien les aînés en tenant compte de leurs besoins, de leur autonomie et de leur environnement.

Cette politique globale illustre pleinement l'engagement de la commune en faveur d'une approche préventive, solidaire et humaine du vieillissement.

A/ UN SERVICE DE RESTAURATION ESSENTIEL AU MAINTIEN A DOMICILE

1) Le portage de repas à domicile

Le service de portage de repas constitue un pilier du maintien à domicile. En 2025, 19 467 repas ont été livrés, soit une moyenne de 65 repas par jour. Bien que ce volume soit en baisse de 16 % par rapport à 2024, cette évolution s'explique principalement par des situations indépendantes du service (décès, entrées en EHPAD, hospitalisations, déménagements).

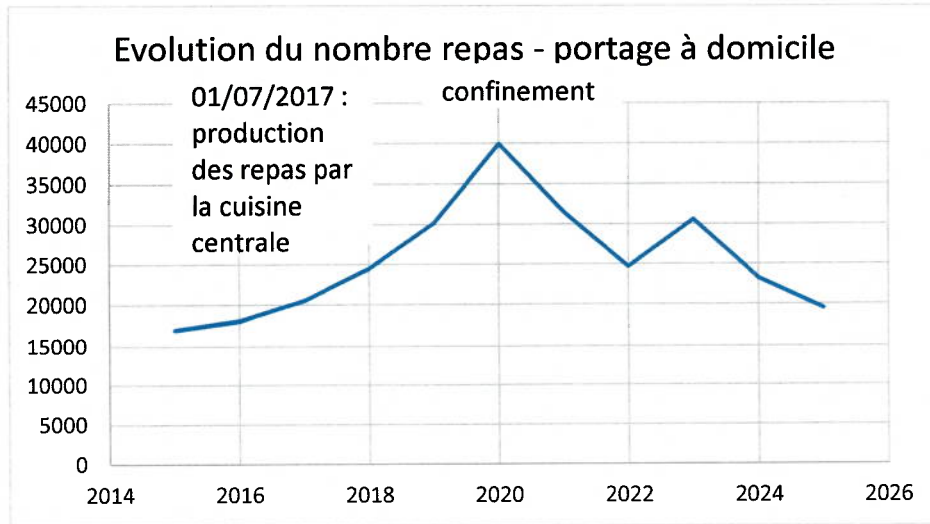
Au 31 décembre 2025, 95 bénéficiaires sont inscrits, et 36 nouvelles personnes ont intégré le dispositif au cours de l'année. Une dynamique positive de reprise du service a d'ailleurs été observée en fin d'année, témoignant de son utilité et de son adaptation aux besoins.

Au-delà de la livraison de repas, ce service joue un rôle fondamental de veille sociale. Il permet un contact régulier avec les bénéficiaires, contribuant à rompre l'isolement et à repérer d'éventuelles situations de fragilité.

La tarification modulée (tarif réduit, intermédiaire et plein) garantit par ailleurs un accès équitable à ce service essentiel.

Au 31 décembre 2025 :

- 22 personnes bénéficient du tarif réduit à 4€
- 41 personnes bénéficient du tarif intermédiaire à 7.20 €
- 32 personnes bénéficient du tarif plein à 8.20 €

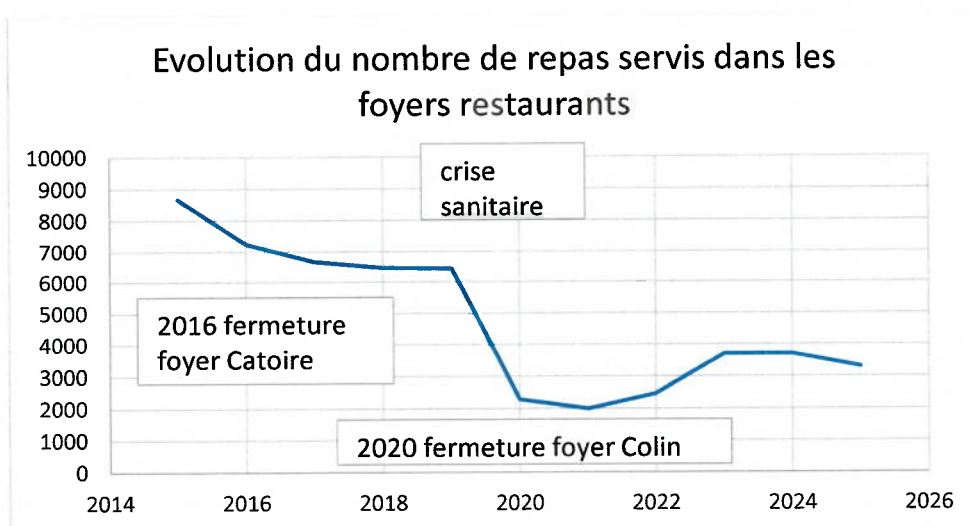


2) Le foyer restaurant Jeanne de Flandre

Le foyer restaurant constitue un lieu de convivialité et de socialisation. En 2025, 3 290 repas y ont été servis, soit une moyenne de 13 repas par jour.

Au 31 décembre, 20 aînés étaient inscrits, avec 7 nouvelles inscriptions sur l'année. Les 17 sorties enregistrées s'expliquent majoritairement par des problématiques de santé ou d'autonomie, mais aussi par des freins liés à la mobilité ou à l'évolution des attentes des usagers.

Au-delà de la restauration, le foyer joue un rôle central dans la lutte contre l'isolement. Il offre un cadre sécurisant, favorisant les échanges, les rencontres et la participation à des activités collectives, contribuant ainsi au bien-être des participants.



21 personnes bénéficient du tarif réduit à 5.10 €.

8 personnes bénéficient du tarif plein à 6.35 €.

1 personne bénéficie du tarif extérieur à 7.80 €.

3) Un service de transport adapté aux besoins des publics fragiles

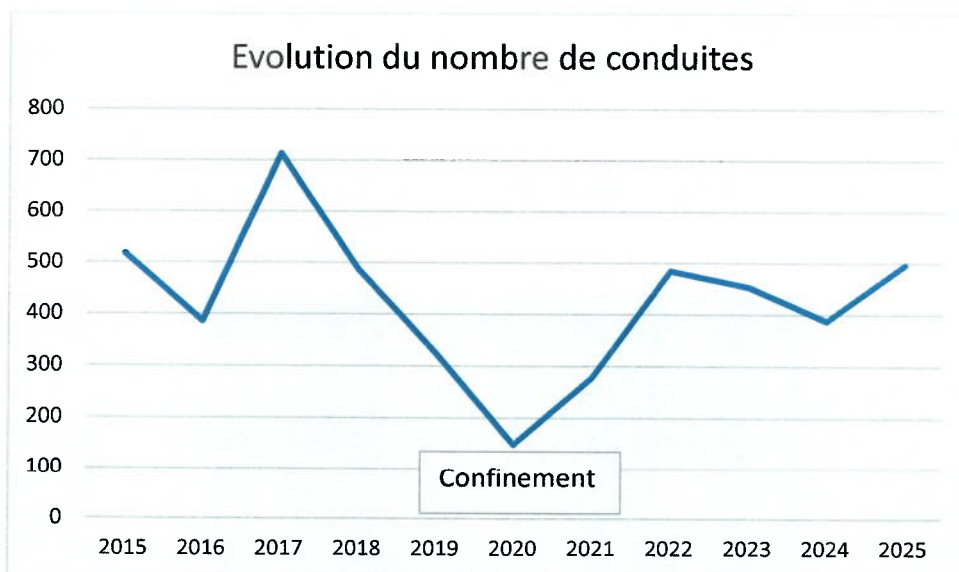
Le CCAS propose un service de transport accompagné destiné aux seniors en perte d'autonomie ou en situation d'isolement, ne pouvant utiliser les transports classiques en toute sécurité.

En 2025, 89 personnes ont bénéficié de ce service, soit une augmentation par rapport à 2024. Au total, 496 missions ont été réalisées, dont :

- 165 déplacements pour rendez-vous médicaux ou hospitaliers,
- 260 aides aux courses,
- 71 déplacements vers le marché.

Si les transports médicaux sont légèrement en baisse, la hausse du nombre d'usagers, notamment pour les courses, traduit une évolution des besoins. Le CCAS a su y répondre en adaptant son offre, notamment par la mise en place de transports collectifs réguliers en milieu de semaine.

Ce service constitue un levier essentiel d'autonomie, permettant aux bénéficiaires de maintenir leurs habitudes de vie et leur lien avec l'extérieur.



4) Une mobilisation forte contre l'isolement : Plan canicule et Plan Prévention Isolement

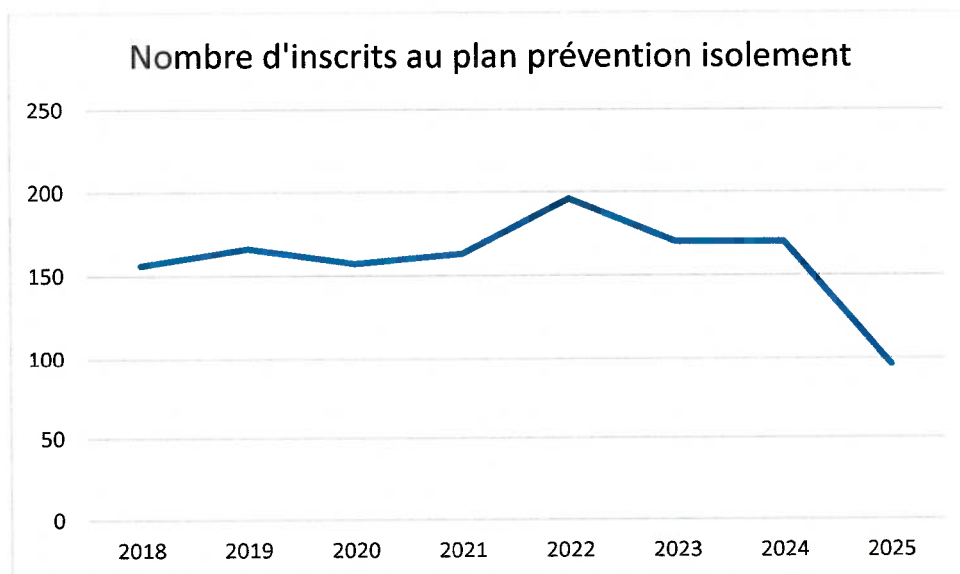
La lutte contre l'isolement des personnes âgées constitue une priorité forte du CCAS. À ce titre, les dispositifs Plan Canicule et Plan Prévention Isolement permettent d'assurer un suivi régulier des personnes les plus vulnérables.

Au 31 décembre 2025, 96 personnes étaient inscrites, dont 15 nouvelles dans l'année. Grâce à l'implication de bénévoles et d'agents, un lien régulier a été maintenu tout au long de l'année, notamment par des appels téléphoniques.

Lors des périodes sensibles, notamment estivales, le CCAS a renforcé son action :

- Appels réguliers pour s'assurer du bien-être des personnes,
- Distribution de brumisateurs et de bouteilles d'eau,
- Prêt de ventilateurs,
- Aide aux courses.

Cette mobilisation collective illustre la capacité du CCAS à agir de manière réactive et coordonnée pour prévenir les situations de rupture et sécuriser les personnes fragiles.



Focus usager - Lien social et accompagnement de proximité

Lors des appels canicule de juin, une aînée isolée a bénéficié du suivi quotidien du CCAS. Ces échanges réguliers lui ont permis de partager ses souvenirs, d'évoquer ses difficultés de mobilité et ses relations familiales compliquées, tout en rompant son isolement.

Elle exprimait son attachement à ces contacts et l'attente de ces appels, illustrant l'importance du rôle du CCAS dans le maintien du lien social et la prévention de la vulnérabilité des personnes âgées pendant les périodes de forte chaleur.

5) Un travail partenarial au service du maintien à domicile

Le CCAS s'appuie sur un réseau de partenaires spécialisés (services d'aide à domicile, soins infirmiers, associations) afin de proposer un accompagnement global et adapté aux besoins des seniors.

Ce travail en réseau permet d'orienter efficacement les personnes vers des solutions adaptées (aide à domicile, soins, entretien du logement, etc.) et de sécuriser leur maintien à domicile dans de bonnes conditions.

Le CCAS joue ici un rôle de coordination essentiel, facilitant l'accès aux dispositifs et simplifiant les démarches pour les usagers et leurs familles.

B/ UNE POLITIQUE D'ANIMATION RICHE AU SERVICE DU LIEN SOCIAL

1) Les sorties

En 2025, de nombreuses sorties culturelles, nature et ludiques ont été organisées, permettant à un large public de participer à des activités variées et accessibles. Ces actions favorisent l'ouverture culturelle, la découverte et surtout le maintien du lien social.

La diversité des propositions (visites culturelles, sorties nature, activités ludiques) permet de répondre aux attentes de publics variés et de lutter efficacement contre l'isolement.

Tout au long de cette année 2025, plusieurs sorties ont été effectuées :

- Culturelles :
 - Musée des Beaux Arts à Lille 13 personnes
 - Mont des Cats 13 personnes
 - La villa Cavrois à Croix 11 personnes
 - Le Château de Chantilly et ses jardins 38 personnes
 - Village Saint Joseph à Guînes 41 personnes
 - L'entreprise Lemahieu à Saint André 16 personnes
 - Biscuiterie Artisanale Eugène Blond 18 personnes
 - Abbaye de Vaucelles, Brasserie et Marché de Noël : 56 personnes
- Natures :
 - Les compagnons des Saisons à Wambrechies 3 personnes
 - La ferme aux oies à Marcq en Baroeul 2 personnes
 - Les Prés du Hem à Armentières 7 personnes
- Ludiques :
 - Bowling chez Hall U 'Need En Janvier 13 personnes
 - En Décembre 23 personnes : Escape Game au Points Jeunes 7 personnes

2) Les repas dansants

Le repas oriental de février a rassemblé 102 personnes et celui de Noël 124 participants. Ces temps festifs, très appréciés, constituent des moments forts de convivialité et participent pleinement au bien-être des seniors.

3) Les ateliers réguliers : un levier de prévention et d'engagement

La programmation d'ateliers s'inscrit dans une démarche globale de prévention et de bien-vieillir. Elle poursuit plusieurs objectifs complémentaires :

- Lutter contre l'isolement en favorisant les rencontres et la régularité des échanges,

Pétanque boulodrome(mercredi matin)	- Chargée d'animation séniors	12 personnes
Chorale Atout Chœur - foyer Colin (mardi)	Prestataire	11 personnes
Sophrologie - foyer Colin (jeudi matin)	Bénévole	8 personnes
Jeux de société - foyer Colin (vendredi après-midi)	Bénévole	12 personnes
Atelier mémoire - foyer Colin (lundi après-midi)	Bénévole	20 à 30 personnes
Atelier mémoire - maison des associations (mardi après-midi)	Bénévole	15 à 20 personnes
Atelier dessin - foyer Colin (mardi après-midi)	Bénévole	10 à 15 personnes

- Prévenir la perte d'autonomie grâce à des activités stimulant les capacités cognitives et physiques,

Atelier ALISA sur l'alimentation saine et durable dans le cadre du programme Vivons en forme (VIF)	VIF et chargée d'animations séniors	10 personnes
Gestes qui sauvent avec l'UFOLEP	UFOLEP	7 personnes

- Développer l'intergénérationnel, en créant des passerelles avec les jeunes et d'autres publics,

Escape Game	Prestataire	6 à 8 personnes
Atelier lettres au Père Noël	Point Jeunes	6 à 8 personnes
Chorale de Noël école Desborde Valmore	Ecole Desborde Valmore	5 personnes
Bibliothèque	Bibliothèque	4 personnes

- Encourager la participation citoyenne, en valorisant l'engagement des seniors,

Le vestiaire solidaire avec le Souffle du Nord de Marcq-en Baroeul	Chargée d'animations Séniors	4 personnes
--	------------------------------	-------------

- Favoriser l'inclusion numérique et culturelle.

Atelier Happy Visio A vos plumes	Chargée d'animations et conseiller numérique	4 personnes
----------------------------------	--	-------------

La diversité des ateliers (mémoire, sophrologie, chorale, jeux, pétanque, dessin, ateliers numériques...) permet de toucher un public large et de proposer des réponses adaptées aux besoins et envies de chacun.

Ces actions contribuent à renforcer l'estime de soi, à maintenir les capacités et à inscrire les seniors dans une dynamique active.

4) La semaine bleue : un temps fort de valorisation des seniors

La Semaine Bleue, organisée du 6 au 10 octobre 2025 autour du thème « Vieillir, une force à partager », a constitué un temps fort de la politique séniors.

Avec un programme riche et varié (spectacle, forum santé, activités ludiques, sorties), cette semaine a permis de rassembler un large public et de valoriser la place des seniors dans la vie locale.

Au-delà de la participation importante, cet événement contribue à changer le regard sur le vieillissement, en mettant en avant les capacités, l'expérience, et le rôle actif des aînés dans la société.

Le CCAS a proposé plusieurs activités pour un coût total hors frais de personnel de 4 460 €.

- Des jeux intervilles : 35 personnes
- Sortie à l'atelier 2 à Villeneuve D'Ascq : 9 personnes
- Spectacle d'ouverture revue Cabaret : 168 personnes
- Forum Santé Bien Etre : 52 personnes
- Quizz musical : 37 personnes

VI - LA PREVENTION SANTE

La Ville de Saint-André-lez-Lille et son CCAS s'inscrivent depuis de nombreuses années dans une politique volontariste en matière de santé publique, visant à améliorer durablement la qualité de vie des habitants.

Cette action s'appuie sur une approche globale de la santé, en cohérence avec la définition de l'Organisation mondiale de la Santé, qui considère la santé comme un état de bien-être physique, mental et social. Dans cette perspective, le CCAS développe des actions de prévention accessibles à tous, en agissant à la fois sur les habitudes de vie, le lien social et l'accès aux droits.

Une attention particulière est portée aux seniors, pour lesquels les enjeux de prévention sont essentiels. L'objectif est de favoriser le bien-vieillir en agissant sur plusieurs leviers complémentaires : maintien des capacités cognitives, activité physique adaptée, et développement du lien social, notamment à travers des outils numériques.

A/ UNE OFFRE D'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE EN PLEIN DEVELOPPEMENT

Le CCAS propose une offre structurée d'activités physiques adaptées, notamment dans le cadre du programme « Vif Seniors », avec des séances de gymnastique douce encadrées par des professionnels.

En 2025, 227 séances ont été dispensées par l'association **Siel Bleu**, à raison de plusieurs créneaux hebdomadaires. Au total, 98 personnes ont bénéficié de ces ateliers.

Ces séances contribuent à :

- Maintenir la mobilité et l'équilibre,
- Prévenir les chutes,
- Améliorer le bien-être physique et mental,
- Favoriser une pratique régulière d'activité physique.

En complément, durant les périodes de vacances scolaires, l'éducateur sportif municipal a proposé des séances de gymnastique et de marche, permettant de maintenir une continuité dans la pratique et de toucher de nouveaux publics.

B/ UNE MUTUELLE SANTE CITOYENNE POUR FACILITER L'ACCES AUX SOINS

Depuis 2018, le CCAS s'est engagé dans une démarche innovante avec la mise en place d'une mutuelle santé citoyenne, en partenariat avec **Solidaire Assur**.

Ce dispositif permet aux habitants, notamment les publics non-salariés (retraités, demandeurs d'emploi, étudiants), d'accéder à une complémentaire santé à tarif négocié, grâce à une logique d'achat groupé.

En 2025 :

- 70 personnes ont été rencontrées ou contactées,
- 64 rendez-vous ont été assurés,
- 129 habitants sont adhérents, dont 25 nouveaux sur l'année.

La moyenne d'âge des adhérents (72 ans) montre que ce dispositif répond particulièrement aux besoins des seniors, souvent confrontés à des restes à charge élevés.

Le rôle du CCAS est ici déterminant : 70 % des usagers ont été orientés par ses services, ce qui souligne sa fonction de relais de proximité et de facilitateur d'accès aux droits. La permanence constitue également un point d'appui dans le suivi des contrats, renforçant la sécurisation des parcours de santé.

C/ LA TELE-ASSISTANCE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA SECURITE ET DU MAINTIEN A DOMICILE

Le CCAS accompagne le déploiement de la téléassistance, dispositif essentiel pour sécuriser le maintien à domicile des personnes âgées ou fragiles.

Deux partenaires interviennent sur la commune :

- **Mondial Assistance** avec 90 bénéficiaires,
- **Assystel** avec 30 abonnés.

Ce service permet aux bénéficiaires de déclencher une alerte en cas de chute, de malaise ou de difficulté, garantissant une intervention rapide. Il contribue à rassurer à la fois les usagers et leurs proches, tout en favorisant le maintien à domicile dans de bonnes conditions.

D/ LE TELETHON : UNE MOBILISATION COLLECTIVE AU SERVICE DE LA SOLIDARITE

Le CCAS joue un rôle moteur dans l'organisation du Téléthon, événement emblématique de solidarité au profit de l'**AFM Téléthon**.

L'édition 2025 s'est déroulée sur plusieurs mois, avec des temps forts culturels et musicaux ayant permis de sensibiliser largement la population et de mobiliser les acteurs locaux.

Treize associations et partenaires se sont engagés dans cette dynamique, illustrant la richesse du tissu associatif local et sa capacité à se mobiliser autour de causes d'intérêt général :

- Marcel et ses voisins
- Mon Café Couture
- Le Syndicat d'Initiatives
- La bidOthèque
- Allezarts
- UNC St André

- Declick Rock
- Chameli
- Avec ton Choeur
- Le Club des Séniors
- Family Forme
- L'Ensemble orchestral de l'École de Musique
- Club de basket

Grâce à cet engagement collectif, un montant de 4 545 € a été reversé. Au-delà de la dimension financière, cette mobilisation contribue à renforcer les solidarités locales, à sensibiliser au handicap et à valoriser l'engagement citoyen.

E/ UN ENGAGEMENT RENFORCE EN FAVEUR DE LA SANTE MENTALE

Face à l'augmentation des situations de fragilité psychologique, le CCAS a renforcé son action en matière de santé mentale en formant ses agents aux premiers secours en santé mentale.

Dispensée par **SAS Formation**, cette formation a bénéficié à des agents du CCAS et de la Ville en contact direct avec le public.

Elle vise à :

- Mieux repérer les signes de mal-être,
- Adopter une posture d'écoute adaptée,
- Intervenir de manière appropriée en situation de crise,
- Orienter vers les professionnels compétents.

Cette démarche contribue à améliorer la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des habitants, tout en sécurisant les pratiques professionnelles des agents, souvent en première ligne face à des situations complexes.

Une politique globale de prévention au service de tous

À travers l'ensemble de ces actions, le CCAS développe une politique de prévention santé cohérente, accessible et adaptée aux besoins du territoire.

En agissant à la fois sur :

- La prévention physique,
- L'accès aux soins,
- La santé mentale,
- Et le lien social,

Le CCAS contribue activement à réduire les inégalités de santé, à favoriser l'autonomie des habitants et à améliorer leur qualité de vie.

Cette approche transversale fait du CCAS un acteur clé de la santé publique locale, capable d'articuler accompagnement individuel, actions collectives et mobilisation partenariale au service du bien-être de tous les Andrésiens.

CONCLUSION : UNE ANNEE D'ENGAGEMENT ET DE MOBILISATION AU SERVICE DE LA SOLIDARITE LOCALE

En 2025, le CCAS de Saint-André confirme plus que jamais son rôle essentiel au service des habitants. Les données du bilan d'activités témoignent d'une hausse significative de la fréquentation et des accompagnements, reflet à la fois de besoins croissants et de la confiance accordée aux agents sociaux.

À travers la dynamique France Services et l'engagement du conseiller numérique, l'inclusion numérique s'est imposée comme un levier majeur d'autonomie, permettant à de nombreux administrés d'accéder à leurs droits et de mieux maîtriser des outils devenus indispensables au quotidien. Parallèlement, l'accompagnement social des demandeurs de logement social et des familles fragiles s'est poursuivi avec rigueur, humanité et professionnalisme, offrant un soutien individualisé face aux difficultés financières, sociales et relationnelles.

Au-delà de l'aide sociale qui constitue le cœur de ses missions, le CCAS répond avec réactivité et adaptabilité à l'évolution des besoins de la population. Il développe des actions concrètes pour lutter contre l'isolement et favoriser le vivre-ensemble. Le travail de la chargée d'animation s'inscrit pleinement dans cette ambition : au plus près des seniors comme des bénéficiaires du RSA, elle construit une programmation riche et accessible, ouverte sur la culture, les sorties familiales et les temps conviviaux. Ces initiatives contribuent à restaurer l'estime de soi, à recréer des solidarités et à renforcer les liens intergénérationnels.

Ainsi, le CCAS ne se limite pas à l'accompagnement social : il anime la vie locale, crée des espaces de rencontre et entretient durablement le lien social. En s'adaptant en permanence aux réalités du territoire, il affirme sa vocation première : être un acteur de proximité, attentif, engagé et innovant, au service de tous les habitants.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le



ID : 059-265905273-20260519-D15_2026-DE